

# Répertoire des qualifications et fonctions des officiels d'athlétisme

## Sommaire

1) Préambule	page 2
2) Les qualifications	page 3
3) Les fiches de référence	
a. Les certifications	page 4
b. Juges des Courses	page 13
c. Juges des Lancers	page 16
d. Juges des Sauts	page 19
e. Juges de Marche	page 22
f. Juge des Départs	page 24
g. Juge Général	page 30
h. Secrétaires Informatique	page 33
i. Chronomètres Manuels	page 43
j. Chronomètres Électrique	page 45
k. Juges de Course Hors Stade	page 47
l. Juges de Marche Nordique	Page 51
4) Les fonctions	page 53
5) Les panels	page 55
6) Les prorogations	page 56
7) Protocole Jeunes Juges	page 57

## Préambule

Ce répertoire définit :

- 1) Les différentes qualifications accessibles aux officiels de compétition et pour chacune d'elle :
  - a) Les connaissances nécessaires pour accéder à ces qualifications.
  - b) Les conditions de candidature aux examens d'accès à ces qualifications.
  - c) Les conditions de déroulement de ces examens.
  - d) Les conditions d'attribution d'une qualification d'officiel
- 2) Les différentes fonctions exercées dans les compétitions d'athlétisme et pour chacune d'elles :
  - a) Définition des différentes fonctions
  - b) Les compétences requises pour les officiels qui assurent ces fonctions.
- 3) Les panels nationaux et internationaux :
  - a) Définition des panels.
  - b) Critères d'accès aux panels nationaux
  - c) Critères d'accès aux panels internationaux
- 4) La validité et la prorogation des qualifications :
  - a) Durée de validité d'une qualification
  - b) Suspension d'une qualification
  - c) Validation d'une prorogation
- 5) Les jeunes juges :
  - a) Cadre d'organisation
  - b) Formation, Évaluation, Certification
  - c) Suivi administratif
  - d) Passerelles Scolaire-FFA

Il sera utile aux formateurs pour élaborer les sessions et supports de formation pour les candidats en fonction des spécialités et des niveaux de qualification recherchée.

Il permettra aux examinateurs des jurys d'examen de préparer les questionnaires, écrit, oraux ou les sessions pratiques adaptées à la spécialité et au niveau de qualification auquel se présente un candidat.

Il inclut, pour les qualifications qui le nécessitent, les grilles d'évaluation qui doivent obligatoirement être utilisées et, qui, pour les qualifications Fédérales, doivent être renvoyées à la COTN avec le dossier d'examen.

Afin de bien séparer la notion de **qualification** de la notion de **fonction** la dénomination des qualifications a été modifiée. Il est souhaitable que tous s'approprient ces nouvelles dénominations.

## Chapitre N°1 : Les qualifications

- 1) La Fédération Française d'Athlétisme reconnaît :
  - a) 4 niveaux de qualification pour ses officiels de compétition. Il n'existe pas de 4ème niveau pour les jeunes juges
  - b) Plusieurs spécialités relatives aux diverses pratiques de l'athlétisme et leurs évolutions.
  - c) Plusieurs certifications nécessaires à l'accès à certaines qualifications.
- 2) La reconnaissance, par examen, de l'acquisition des compétences requises, dans une **spécialité** et pour un **niveau** donné constitue une **qualification** d'officiel. Dès qu'une telle reconnaissance est constatée la structure déconcentrée de la Fédération Française d'Athlétisme qui a organisé l'examen (COT, Ligue régionale, Comité Départemental effectue la saisie correspondante dans le SI-FFA. La Structure concernée (Ligue ou COT) valide la qualification. La ligue peut ensuite effectuer l'impression du diplôme et le transmettre au titulaire de la nouvelle qualification
  - a) Tableau des qualifications

Dénomination jusqu'en 2017	Dénomination 2018	Qualification			
Juge Arbitre	Juge Général		JG2	JG3	JG4
Courses	Juge Courses	JC1	JC2	JC3	
Saut	Juge Saut	JS1	JS2	JS3	
Lancer	Juge Lancer	JL1	JL2	JL3	
Starter	Juge Départ	JD1	JD2	JD3	
Chronométreur Manuel	Chronométreur Manuel		CM2	CM3	
Chronométreur Électrique	Juge Photo Arrivée		CE2	CE3	
Marche	Juge Marche		JM2	JM3	JM4
Hors stade	Juge organisateur Hors stade		OHS2		
	Juge Course Hors Stade		JHS2	JHS3	JHS4
Secrétaire Informatique Piste	Secrétaire Informatique Piste	SI1	SIP2	SI3	SI4
Secrétaire Informatique Cross-Route	Secrétaire Informatique Cross-Route		SIC2		
	Juge de Marche Nordique		JMN2	JMN3	
Jeunes Juges	Jeunes Juge Avec indication de la spécialité pour les niveaux 2 et 3 (C, S, L, D)	JJ1	JJ2	JJ3	

- b) Un officiel peut donc posséder plusieurs qualifications de spécialités et / ou niveaux différents.
  - c) La délivrance d'une qualification est effectuée pour une durée initiale qui court jusqu'à la date de fin de la 4eme saison administrative qui suit l'année d'obtention de la qualification.
- 3) Les certifications ne donnent pas lieu à la délivrance d'une qualification. Elles sont par contre nécessaires pour l'attribution de certaines qualifications.

- a) Le tableau ci-dessous reprend les certifications nécessaires à l'attribution de certaines qualifications.

Certification	Sigle	JG2	CE2	JC1	JS1
Préposé à l'anémomètre	CLAN	X		X	X
Lecteur Film/vidéo	CLPF	X	X	X	
Installateur Manipulateur Photo Finish	CIMP		X		

- b) La certification CIMP nécessaire à la qualification de Juge de Chronométrage Électrique sera délivrée pour le type d'appareil utilisé lors de la certification. Pour chaque type d'appareil la procédure de certification sera à effectuer. La qualification de Juge de Chronométrage Électrique sera délivrée uniquement pour le type d'appareil utilisé lors de l'évaluation.
- 4) Les examens d'accès au niveau 3 sont organisés dans toutes les ligues le même week-end. La partie écrite a lieu obligatoirement, de manière simultanée, comme décidée par la COT. L'organisation des examens d'accès au niveau 2 est laissé à l'initiative des COT Régionales. Les évaluations d'accès au niveau 1 sont laissées à l'initiative des COT Régionales qui peuvent en déléguer l'organisation aux COT Départementales
- 5) Lorsqu'un examen comporte une partie écrite et une partie pratique, l'ensemble des épreuves doit se dérouler sur un maximum de 2 saisons.

# Les Certifications

# Fiche référence pour la certification d'Installateur et Opérateur de l'appareil de Chronométrage Électrique Entièrement Automatique (CIMP)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la certification d'Installateur / manipulateur sera capable de :  
Connaître l'environnement général d'une compétition de course et ses acteurs.  
Installer, régler et faire fonctionner l'appareillage de chronométrage électrique  
Participer à la mise en place et à la configuration du réseau informatique de la compétition  
Recevoir, Utiliser et Transmettre les fichiers Logica

## Formation :

La formation sera assurée au niveau de la ligue du candidat. Un tutorat peut être mis en place.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes  
Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins (les candidats des catégories Benjamins et Minimes sont concernés par la formation de Jeunes Juges)  
Fiche de candidature : à demander à sa ligue  
Date limite : Fixée et communiquée par la ligue.  
Pré requis : Néant

## Évaluation :

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à CE3. L'évaluation pratique se déroulera sur deux compétitions.

### Examen Pratique :

En situation de compétition de niveau au moins régional, Le candidat devra assurer la complète installation, les réglages et liaisons nécessaires au fonctionnement de l'appareil. Durant la compétition il assurera l'enregistrement des photos finish ainsi que leur archivage et leur transmission vers le secrétariat.

L'examineur pourra être un membre du jury de l'épreuve concernée qui supervisera les tâches confiées au candidat. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat

## Nomination :

A l'issue de l'évaluation l'examineur estime si les connaissances théoriques et le comportement du candidat lui permettent d'être une aide efficace au jury d'une compétition de course. Dans l'affirmative la certification CIMP sera délivrée. Dans le cas contraire le candidat est informé des raisons qui s'opposent à la délivrance de cette nomination afin de lui permettre de parfaire ses connaissances avant une nouvelle évaluation.



# CERTIFICAT d'installateur / opérateur de l'appareil de Chronométrage Électrique Entièrement Automatique **(CIMP)**

Type d'appareil :

Candidat :

Nom

Prénom

Licence n°

1ère phase : Formation par un représentant de la firme fournissant l'appareil : oui / non (1)

Coopération avec un Juge Chef de Photo d'arrivée (2 séances) : oui / non (1)

(1) Supprimer la mention inutile

-1. Date

Lieu

Examineur

Mise en place du matériel

Alignement de la caméra et « point zéro »

Vérification des branchements

Fonctionnement de l'ensemble du chronométrage électrique

Observations :

Signature Examineur

-2. Date

Lieu

Examineur

Mise en place du matériel

Alignement de la caméra et « point zéro »

Vérification des branchements

Fonctionnement de l'ensemble du chronométrage électrique

Observations :

Signature Examineur



# **CERTIFICAT** d'installateur / opérateur de l'appareil de Chronométrage Électrique Entièrement Automatique

## **(CIMP)**

**2eme Phase : Assurer seul la fonction d'installateur (2 compétitions)**

**Type d'appareil :**

**Candidat :**

Nom

Prénom

Licence n°

<u>Date :</u>	<u>Lieu :</u>	<u>Examineur</u> <u>(nom, licence et qualification)</u>	<u>Apte/Inapte :</u>	<u>Signature :</u>

---

**Avis de la COT Régionale :**

Date :

Signature :

# Fiche référence pour la certification de lecteur de photo d'arrivée (CLFP)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la certification de lecteur de photo d'arrivée sera capable de :  
Connaître l'environnement général d'une compétition de course et ses acteurs.  
Lire les photos d'arrivée et déterminer les temps officiels et la place de chaque concurrent en application des règles de chronométrage

## Formation :

La formation sera assurée au niveau de la ligue du candidat. Un tutorat peut être mis en place.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes  
Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins (les candidats des catégories Benjamins et Minimes sont concernés par la formation de Jeunes Juges)  
Fiche de candidature : à demander à sa ligue  
Date limite : Fixée et communiquée par la ligue.  
Pré requis : Néant

## Évaluation :

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à CE3. L'évaluation pratique se déroulera sur une compétition.

## Examen Pratique :

En situation de compétition de niveau au moins régionale, Le candidat devra assurer la lecture d'au moins 40 photos d'arrivée (20 courses avec arrivée en couloir et 20 courses avec arrivée pleine piste).

L'examineur pourra être un membre du jury de l'épreuve concerné qui supervisera les tâches confiées au candidat. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat

## Nomination :

A l'issue de l'évaluation l'examineur estime si les connaissances théoriques et le comportement du candidat lui permettent d'être autonome et efficace dans la fonction. Dans l'affirmative la certification CLPF sera délivrée. Dans le cas contraire le candidat est informé des raisons qui s'opposent à la délivrance de cette nomination afin de lui permettre de parfaire ses connaissances avant une nouvelle évaluation.



**CERTIFICAT**  
**DE LECTEUR DE PHOTO FINISH**  
**(CLPF)**

**Type d'appareil**

**Candidat :**

Nom

Prénom

Licence n°

**1<sup>ère</sup> phase :** Connaissance des règles F164 et F165 du Règlement Sportif (FFA): **oui non** (1)

(1) Supprimer la mention inutile

**Participation à deux séances théoriques :**

1. **Date** lieu  
Juge chef de photo d'arrivée : Nom Signature

2. **Date** lieu  
Juge chef de photo d'arrivée : Nom Signature

<sup>ème</sup>  
**2 phase :**

**Participation à une compétition en tant que lecteur de vidéo:**

**Date :** **Lieu**

**Examineurs :** JG3 ou CE3 :

**Observations :**

Le candidat est reconnu apte / inapte (1) à remplir la fonction de lecteur de vidéo

Le :	JG3:	CE3:
	Signature :	Signature:
<b><u>Avis de la COT Régionale :</u></b>		

# Fiche référence pour la certification de Préposé à l'anémomètre (CLAN)

## **Objectif :**

A l'issue de sa formation le candidat à la certification d'Installateur / manipulateur sera capable de  
Connaître l'environnement général d'une compétition de course, de sauts longitudinaux et ses acteurs.  
Installer, régler et faire fonctionner l'appareillage d'anémométrie et enregistrer les résultats

## **Formation :**

La formation sera assurée au niveau de la ligue du candidat. Un tutorat peut être mis en place.

## **Candidature :**

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins (les candidats des catégories Benjamins et Minimes sont concernés par la formation de Jeunes Juges)

Fiche de candidature : à demander à sa ligue

Date limite : Fixée et communiquée par la ligue.

Pré requis : Néant

## **Evaluation :**

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JG2, JS3 ou JC3. L'évaluation pratique se déroulera sur une compétition.

### **Examen Pratique :**

En situation de compétition de niveau au moins régional, Le candidat devra assurer l'entière installation, les réglages et liaisons nécessaires au fonctionnement de l'appareil. Durant la compétition il assurera l'enregistrement des lectures et leur transmission vers le secrétariat pour au minimum 10 courses et 2 concours de longueur/triple saut regroupant au total au moins 50 sauts

L'examineur pourra être un membre du jury de l'épreuve concernée qui supervisera les tâches confiées au candidat. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat.

## **Nomination :**

A l'issue de l'évaluation l'examineur estime si les connaissances théoriques et le comportement du candidat lui permettent d'être une aide efficace au jury d'une compétition. Dans l'affirmative la certification CLAN sera délivrée. Dans le cas contraire le candidat est informé des raisons qui s'opposent à la délivrance de cette nomination afin de lui permettre de parfaire ses connaissances avant une nouvelle évaluation.



# CERTIFICAT

De préposé à l'Anémomètre  
(CLAN)

## Candidat :

Nom

Prénom

Licence n°

## Théorie : Connaissance des règles du Règlement Sportif (FFA)

Règle F136                                    **oui**    **non** (1)

Règle F 169§8, 9, 10, 11, 12    **oui**    **non** (1)

Règle F 184§ 10, 11, 12                **oui**    **non** (1)

(1) Supprimer la mention inutile

## Tenue du poste en autonomie sur une compétition:

Installation, manipulation de l'appareil                                    Oui                                    Non

Enregistrement et transmission des lectures                                    Oui                                    Non

Contrôle de la vitesse du vent sur \_\_\_\_\_ épreuves de courses (au minimum 10)

Contrôle de la vitesse du vent sur \_\_\_\_\_ sauts (Longueur et/ou triple) (au minimum 50 sauts)

<u>Date :</u>	<u>Lieu:</u>	<u>Examineur</u> <u>(Nom, licence et qualification)</u>	<u>Apte/Inapte :</u>	<u>Signature :</u>

# Les Qualifications

# Fiche référence pour la qualification de Juge Course de niveau 1 (JC1)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Course niveau 1 (JC1) sera capable de :  
Connaître l'environnement général d'une compétition de course et ses acteurs.  
Participer au jugement de la validité des courses (hors séquence de départ et de chronométrage).  
Appliquer les règles de compétitions des courses  
Classer les athlètes et enregistrer les temps communiqués par les chronométreurs.

## Formation :

La formation peut être assurée au niveau du club du candidat ou de la Commission Départementale des Officiels. Celle-ci peut être sollicitée pour apporter son aide aux clubs qui en ressentiraient le besoin.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes  
Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins (les candidats des catégories Benjamins et Minimes sont concernés par la formation de Jeunes Juges)  
Fiche de candidature : à demander à son Comité Départemental  
Date limite : Fixée et communiquée par le Comité Départemental.  
Pré requis : Néant

## Évaluation :

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JC2. L'évaluation comportera un examen Oral et Pratique. Dès que le formateur estime le candidat prêt à tenter l'évaluation il demande à la commission départementale cette évaluation. Un candidat ne peut se présenter à plus de 3 évaluations pour la même qualification au cours de la même saison

### Examen Pratique :

En situation de compétition de niveau au moins régional, le candidat effectuera au moins deux tâches simples qui lui seront attribuées par l'examineur (Tenue de la feuille de classement, Jugement de l'entrée ou la sortie de zone de relais pour 2 ou 3 couloirs, Détermination des places, Compte-tour, etc.). L'examineur pourra être un membre du jury de l'épreuve concernée qui supervisera les tâches confiées au candidat. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat

### Examen Oral :

D'une durée de 10 minutes, sous la forme d'un entretien informel, avec l'examineur, sur des sujets relatifs aux règles de compétition des courses.

## Nomination :

A l'issue de l'évaluation pratique et orale l'examineur estime si les connaissances théoriques et le comportement du candidat lui permettent d'être une aide efficace au jury d'une compétition de course. Dans l'affirmative la nomination à la qualification de JC1 est effective. Dans le cas contraire le candidat est informé des raisons qui s'opposent à cette nomination afin de lui permettre de parfaire ses connaissances avant une nouvelle évaluation

# Fiche référence pour la qualification de Juge Course de niveau 2 (JC2)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Course niveau 2 (JC2) sera capable de :

- Connaître l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.
- Organiser le jury et le déroulement des épreuves de Course.
- Participer activement au jugement de la validité des courses (hors séquence de départ et de chronométrage).
- Vérifier le respect et faire appliquer les règles de compétitions des courses
- Classer les athlètes et enregistrer les temps communiqués par les chronométreurs.

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. La méthode de formation est laissée à l'appréciation des ligues. Un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la ligue régionale

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

- Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins
- Fiche de candidature : à demander à sa ligue régionale
- Date limite : Fixée et communiquée par la ligue régionale.

Pré requis : Le candidat sera titulaire de la certification de préposé à l'anémomètre (CLAN) et de lecteur de film/vidéo d'arrivée (CLPF). Si ce n'est pas le cas le candidat devra satisfaire à cette/ces certifications dans le cadre de sa formation ou de l'examen.

## Évaluation :

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JG2 ou JC3. L'évaluation comportera un examen écrit puis au choix de la ligue un examen Oral ou Pratique.

### Examen Écrit : D'une durée de 2h00

- Sous la forme d'un questionnaire regroupant au moins 10 questions à réponse courte ouvertes (2pts par question)
- 6 questions type QCM (1pt par question)
- 2 tableaux de classement (7 points par tableau)

Ce questionnaire sera corrigé par au moins 2 examinateurs. La note finale sera la moyenne de la note des examinateurs. Si plus de trois personnes corrigent, la meilleure et la moins bonne note seront éliminées et la note d'examen écrite sera la moyenne des notes restantes.

**Examen Oral :** D'une durée de 20 minutes sous la forme d'un entretien, avec 2 examinateurs, sur des sujets relatifs aux règles d'organisation et de compétition des courses. Chaque examinateur note séparément et la note finale correspond à la moyenne des notes.

**Examen Pratique :** En situation de compétition de niveau au moins régionale, le candidat effectuera les tâches qui lui seront attribuées par l'examineur en coordination avec le chef de jury concerné. L'examineur pourra être un membre du jury de l'épreuve concerné sous réserve qu'il soit affecté aux mêmes tâches que le candidat. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat.

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 12 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Écrit	N < 10	N >= 12	
Oral	N < 10	N >= 12	
Pratique	N < 10	N >= 12	
Moyenne			N >= 12

# Fiche référence pour la qualification de Juge Course de niveau 3 (JC3)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Course niveau 3 (JC3) sera capable de :

Maîtriser l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et l'interaction entre tous ses acteurs en s'intégrant à la structure d'organisation.

Organiser le déroulement des courses (Piste, Cross, Hors Stade) lors d'une compétition.

Diriger une équipe de juges dans la préparation et le déroulement des courses.

Vérifier le respect et faire appliquer les règles de compétition des courses dans le contexte spécifique de la compétition (Interclubs, Épreuves combinées, Internationales, Marche, Hors Stade, etc.)

Analyser les situations inhabituelles et trouver une solution réglementaire à ces situations

Maîtriser les règles de classement des concurrents dans toutes les phases de la compétition ainsi que les règles de qualification d'un tour à l'autre de la compétition.

Maîtriser les règles relatives aux conditions d'homologation des records dans les courses.

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat.

Un tutorat sera mis en place par la ligue régionale.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être dans l'année de son 18ème anniversaire. Si la réussite à l'examen a lieu avant le 18ème anniversaire la nomination prendra effet le jour des 18 ans

Fiche de candidature : à demander au responsable interrégional des examens par l'intermédiaire de sa ligue régionale :

Date limite : A l'initiative des ligues qui transmettrons à la COT nationale la liste des candidats au plus tard 1 mois avant la date de l'examen.

Prérequis : Le candidat sera titulaire de la qualification de JC2 depuis 1 an au moins à la date de l'examen.

## Évaluation :

L'évaluation, qui vérifiera l'atteinte des objectifs cité ci-dessus, se déroulera sous la forme suivante :

### Examen Écrit :

Durée : 02h00

5 à 7 questions ouvertes dont deux classements maximums.

La correction sera effectuée, de manière autonome, par quatre JG3 (un de ces JG3 peut être remplacé par un JC3).

La moins bonne et la meilleure note seront neutralisées. La note d'écrit sera égale à la moyenne des deux notes restantes

Une erreur dans la question de classement entraîne la note 0 pour la question.

### Examen Oral :

Le candidat tirera au sort 4 questions concernant les divers aspects des compétitions de course dans le cadre d'une rencontre nationale ou internationale et disposera de 20 minutes pour y répondre oralement.

L'évaluation portera sur la connaissance des règles de compétition, leur interprétation et leur mise en œuvre.

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 15 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 15 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Écrit	N < 10	N ≥ 15	
Oral	N < 10	N ≥ 15	
Moyenne			N ≥ 15

# Fiche référence pour la qualification de Juge Lancer de niveau 1 (JL1)

## **Objectif :**

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Lancer niveau 1 (JL1) sera capable de :

- Connaître l'environnement général d'une compétition de Lancer et ses acteurs.
- Participer au jugement de la validité des lancers.
- Appliquer les règles de compétitions des lancers.
- Enregistrer les performances et participer au classement des athlètes.

## **Formation :**

La formation peut être assurée au niveau du club du candidat ou de la Commission Départementale des Officiels. Celle-ci peut être sollicitée pour apporter son aide aux clubs qui en ressentiraient le besoin.

## **Candidature :**

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins (les candidats des catégories Benjamins et Minimes sont concernés par la formation de Jeunes Juges)

Fiche de candidature : à demander à son Comité Départemental

Date limite : Fixée et communiquée par le Comité Départemental.

Pré requis : Néant

## **Évaluation :**

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JL2. L'évaluation comportera un examen Oral et Pratique. Dès que le formateur estime le candidat prêt à tenter l'évaluation il demande à la commission départementale cette évaluation. Un candidat ne peut se présenter à plus de 3 évaluations pour la même qualification au cours de la même saison.

### **Examen Pratique :**

En situation de compétition de niveau au moins régional, le candidat effectuera au moins deux tâches simples qui lui seront attribuées par l'examineur (Tenue de la feuille de d'épreuve, Jugement du point de chute, Jugement de la validité au niveau du cercle, etc.). L'examineur pourra être un membre du jury de l'épreuve concernée qui supervisera les tâches confiées au candidat. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat.

### **Examen Oral :** D'une durée de 10 minutes

Sous la forme d'un entretien informel, avec l'examineur, sur des sujets relatifs aux règles de compétition des lancers notamment sur les épreuves non traitées lors de la partie pratique.

## **Nomination :**

A l'issue de l'évaluation pratique et orale l'examineur estime si les connaissances théoriques et le comportement du candidat lui permettent d'être une aide efficace au jury d'une compétition de lancer. Dans l'affirmative la nomination à la qualification de JL1 est effective. Dans le cas contraire le candidat est informé des raisons qui s'opposent à cette nomination afin de lui permettre de parfaire ses connaissances ou son comportement avant une nouvelle évaluation.

# Fiche référence pour la qualification de Juge Lancer de niveau 2 (JL2)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Lancer niveau 2 (JL2) sera capable de :

- Connaître l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.
- Organiser le jury et le déroulement d'un concours de lancer.
- Participer activement au déroulement d'un concours de lancer.
- Vérifier le respect et faire appliquer les règles de compétitions des lancers
- Décider de la validité de chaque essai.
- Enregistrer les performances des athlètes et les classer.

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. La méthode de formation est laissée à l'appréciation des ligues. Un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la ligue régionale

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

- Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins
- Fiche de candidature : à demander à sa ligue régionale
- Date limite : Fixée et communiquée par la ligue régionale
- Prérequis : Néant

## Évaluation :

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JG2 ou JL3. L'évaluation comportera un examen écrit puis au choix de la ligue un examen Oral ou Pratique.

### Examen Écrit : D'une durée de 2h00

- Sous la forme d'un questionnaire regroupant au moins
- 10 questions à réponse courte ouvertes (2pts par question)
- 6 questions type QCM (1pt par question)
- 2 tableaux de classement (7 points par tableau) Toute erreur dans l'un des classements entraînera la note zéro à cette question.

La note finale sera la moyenne de la note des examinateurs. Si plus de trois personnes corrigent, la meilleure et la moins bonne note seront éliminées et la note d'examen écrite sera la moyenne des notes restantes

### Examen Oral : D'une durée de 20 minutes

Sous la forme d'un entretien, avec 2 examinateurs, sur des sujets relatifs aux règles d'organisation et de compétition des lancers. Chaque examinateur note séparément et la note finale correspond à la moyenne des notes.

### Examen Pratique :

En situation de compétition de niveau au moins régionale, le candidat effectuera les tâches qui lui seront attribuées par l'examineur en coordination avec le chef de concours concerné. L'examineur pourra être un membre du jury de l'épreuve concernée sous réserve qu'il soit affecté aux mêmes tâches que le candidat. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat.

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 12 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Écrit	N < 10	N ≥ 12	
Oral	N < 10	N ≥ 12	
Pratique	N < 10	N ≥ 12	
Moyenne			N ≥ 12

# Fiche référence pour la qualification de Juge Lancer niveau 3 (JL3)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Lancer niveau 3 (JL3) sera capable de :

Maîtriser l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et l'interaction entre tous ses acteurs en s'intégrant à la structure d'organisation.

Organiser le déroulement d'un concours de lancer.

Diriger une équipe de juges dans la préparation et le déroulement d'un concours de lancer.

Vérifier le respect et faire appliquer les règles de compétition de lancer dans le contexte spécifique de la compétition (Interclubs, Épreuves combinées, Internationales, etc.)

Analyser les situations inhabituelles et trouver une solution réglementaire à ces situations

Maîtriser les règles de classement des concurrents dans toutes les phases de la compétition ainsi que les règles de qualification d'un tour à l'autre de la compétition

Maîtriser les règles relatives aux conditions d'homologation des records dans les lancers

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat.

Un tutorat sera mis en place.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être dans l'année de son 18ème anniversaire. Si la réussite à l'examen à lieu avant le 18ème anniversaire la nomination prendra effet le jour des 18 ans

Fiche de candidature : à demander au responsable interrégional des examens par l'intermédiaire de sa ligue régionale :

Date limite : A l'initiative des ligues qui transmettrons à la COT nationale la liste des candidats au plus tard 1 mois avant la date de l'examen.

Prérequis : Le candidat sera titulaire de la qualification de JL2 depuis 1 an au moins à la date de l'examen.

## Évaluation :

L'évaluation, qui vérifiera l'atteinte des objectifs cités ci-dessus, se déroulera sous la forme suivante :

### Examen Écrit :

Durée : 02h00

5 à 7 questions ouvertes dont deux classements maximum.

La correction sera effectuée, de manière autonome, par quatre JG3 (un de ces JG3 peut être remplacé par un JL3).

La moins bonne et la meilleure note seront neutralisées. La note d'écrit sera égale à la moyenne des deux notes restantes

Une erreur dans la question de classement entraîne la note 0 pour la question.

### Examen Oral :

Le candidat tirera au sort 4 questions concernant les divers aspects des compétitions de lancer dans le cadre d'une rencontre nationale ou internationale et disposera de 20 minutes pour y répondre oralement.

L'évaluation portera sur la connaissance des règles de compétition, leur interprétation et leur mise en œuvre.

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 15 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 15 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Écrit	N < 10	N ≥ 15	
Oral	N < 10	N ≥ 15	
Moyenne			N ≥ 15

# Fiche référence pour la qualification de Juge Saut de niveau 1 (JS1)

## **Objectif :**

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Saut niveau 1 (JS1) sera capable de :

- Connaître l'environnement général d'une compétition de saut et ses acteurs.
- Participer au jugement de la validité des sauts.
- Appliquer les règles de compétitions des sauts.
- Enregistrer les performances et participer au classement des athlètes.

## **Formation :**

La formation peut être assurée au niveau du club du candidat ou de la Commission Départementale des Officiels. Celle-ci peut être sollicitée pour apporter son aide aux clubs qui en ressentiraient le besoin.

## **Candidature :**

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins (les candidats des catégories Benjamins et Minimes sont concernés par la formation de Jeunes Juges)

Fiche de candidature : à demander à son Comité Départemental

Date limite : Fixée et communiquée par le Comité Départemental.

Pré requis : Néant

## **Évaluation :**

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JS2. L'évaluation comportera un examen Oral et Pratique. Dès que le formateur estime le candidat prêt à tenter l'évaluation il demande à la commission départementale cette évaluation. Un candidat ne peut se présenter à plus de 3 évaluations pour la même qualification au cours de la même saison.

### **Examen Pratique :**

En situation de compétition de niveau au moins régional, le candidat effectuera au moins deux tâches simples qui lui seront attribuées par l'examineur (Tenue de la feuille de d'épreuve, Jugement du point de chute, Jugement de la validité de l'appel, etc.). L'examineur pourra être un membre du jury de l'épreuve concernée qui supervisera les tâches confiées au candidat. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat.

### **Examen Oral :** D'une durée de 10 minutes

Sous la forme d'un entretien informel, avec l'examineur, sur des sujets relatifs aux règles de compétition des sauts notamment sur les sauts non traités lors de la partie pratique.

## **Nomination :**

A l'issue de l'évaluation pratique et orale l'examineur estime si les connaissances théoriques et le comportement du candidat lui permettent d'être une aide efficace au jury d'une compétition de saut. Dans l'affirmative la nomination à la qualification de JS1 est effective. Dans le cas contraire le candidat est informé des raisons qui s'opposent à cette nomination afin de lui permettre de parfaire ses connaissances ou son comportement avant une nouvelle évaluation.

# Fiche référence pour la qualification de Juge Saut de niveau 2 (JS2)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Saut niveau 2 (JS2) sera capable de :

- Connaître l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.
- Organiser le jury et le déroulement d'un concours de saut.
- Participer activement au déroulement d'un concours de saut.
- Vérifier le respect et faire appliquer les règles de compétitions des sauts
- Décider de la validité de chaque essai.
- Enregistrer les performances des athlètes et les classer.

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. La méthode de formation est laissée à l'appréciation des ligues. Un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la ligue régionale.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins

Fiche de candidature : à demander à sa ligue régionale

Date limite : Fixée et communiquée par la ligue régionale

Prérequis : Le candidat sera titulaire de la certification de CLAN (préposé à l'anémomètre). Si ce n'est pas le cas le candidat devra satisfaire à cette certification dans le cadre de sa formation ou de l'examen.

## Évaluation :

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JG2 ou JS3. L'évaluation comportera un examen écrit puis au choix de la ligue un examen Oral ou Pratique.

### Examen Écrit : D'une durée de 2h00

Sous la forme d'un questionnaire regroupant au moins

10 questions à réponse courtes, ouvertes (2pts par question)

6 questions type QCM (1pt par question)

2 tableaux de classement (7 points par tableau) Toute erreur dans l'un des classements entraînera la note zéro à cette question.

La note finale sera la moyenne de la note des examinateurs. Si plus de trois personnes corrigent, la meilleure et la moins bonne note seront éliminées et la note d'examen écrite sera la moyenne des notes restantes

### Examen Oral : D'une durée de 20 minutes

Sous la forme d'un entretien, avec 2 examinateurs, sur des sujets relatifs aux règles d'organisation et de compétition des sauts. Chaque examinateur note séparément et la note finale correspond à la moyenne des notes.

### Examen Pratique :

En situation de compétition de niveau au moins régional, le candidat effectuera les tâches qui lui seront attribuées par l'examineur en coordination avec le chef de concours concerné. L'examineur pourra être un membre du jury de l'épreuve concernée sous réserve qu'il soit affecté aux mêmes tâches que le candidat. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat.

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 12 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Écrit	N < 10	N ≥ 12	
Oral	N < 10	N ≥ 12	
Pratique	N < 10	N ≥ 12	
Moyenne			N ≥ 12

# Fiche référence pour la qualification de Juge Saut niveau 3 (JS3)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Saut niveau 3 (JS3) sera capable de :

Maîtriser l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et l'interaction entre tous ses acteurs en s'intégrant à la structure d'organisation.

Organiser le déroulement d'un concours de saut.

Diriger une équipe de juges dans la préparation et le déroulement d'un concours de saut.

Vérifier le respect et faire appliquer les règles de compétitions de sauts dans le contexte spécifique de la compétition (Interclubs, Épreuves combinées, Internationales, etc.)

Analyser les situations inhabituelles et trouver une solution réglementaire à ces situations

Maîtriser les règles de classement des concurrents dans toutes les phases de la compétition ainsi que les règles d'avancement d'un tour à l'autre de la compétition

Maîtriser les règles relatives aux conditions d'homologation des records dans les sauts.

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat.

Un tutorat sera mis en place.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être dans l'année de son 18ème anniversaire. Si la réussite à l'examen à lieu avant le 18ème anniversaire la nomination prendra effet le jour des 18 ans

Fiche de candidature : à demander au responsable interrégional des examens par l'intermédiaire de sa ligue régionale :

Date limite : A l'initiative des ligues qui transmettrons à la COT nationale la liste des candidats au plus tard 1 mois avant la date de l'examen.

Prérequis : Le candidat sera titulaire de la qualification de JS2 depuis 1 an au moins à la date de l'examen.

## Évaluation :

L'évaluation, qui vérifiera l'atteinte des objectifs cité ci-dessus, se déroulera sous la forme suivante :

### Examen Écrit :

Durée : 02h00

5 à 7 questions ouvertes dont deux classements maximums.

La correction sera effectuée, de manière autonome, par quatre JG3 (un de ces JG3 peut être remplacé par un JS3).

La moins bonne et la meilleure note seront neutralisées. La note d'écrit sera égale à la moyenne des deux notes restantes

Une erreur dans la question de classement entraîne la note 0 pour la question.

### Examen Oral :

Le candidat tirera au sort 4 questions concernant les divers aspects des compétitions de saut dans le cadre d'une rencontre nationale ou internationale et disposera de 20 minutes pour y répondre oralement.

L'évaluation portera sur la connaissance des règles de compétition, leur interprétation et leur mise en œuvre.

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 15 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 15 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Écrit	N < 10	N ≥ 15	
Oral	N < 10	N ≥ 15	
Moyenne			N ≥ 15

# Fiche référence pour la qualification de Juge de Marche de niveau 2 (JM2)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Marche niveau 2 (JM2) sera capable de :

Connaître l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.

Organiser le jury et participer au déroulement d'une épreuve de Marche.

Vérifier le respect et faire appliquer les règles de la Marche Athlétique, tant sur piste que sur route.

Remplir les documents spécifiques (Cartons rouges, Fiche individuelle de jugement, feuille récapitulative de jugement)

Officier comme Chef Juge de Marche.

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. La méthode de formation est laissée à l'appréciation des ligues. Un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la ligue régionale

**Candidature** : Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins

Fiche de candidature : à demander à sa ligue régionale

Date limite : Fixée et communiquée par la ligue régionale

**Évaluation** : Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JM2 et l'un d'entre eux sera de qualification JM3. L'évaluation comportera un examen écrit et un examen pratique.

**Examen Écrit** : D'une durée de 1h30

Sous la forme d'un questionnaire regroupant

10 questions, ouvertes à réponse courte.

6 questions type QCM

1 Tableau récapitulatif concernant l'utilisation des documents spécifiques du jugement. (Une erreur dans cette question entraîne la note 0 à cette question)

La note finale sera la moyenne des notes de 2 examinateurs. Si plus de deux personnes corrigent, la meilleure et la moins bonne note seront éliminées et la note d'examen écrit sera la moyenne des notes restantes.

**Examen Pratique** :

En situation de compétition de niveau au moins régional, le candidat devra participer en tant que juge stagiaire à 4 compétitions comprenant au moins deux épreuves dans l'année de l'examen dont au moins une fois lors d'un championnat Interclubs. Il effectuera les tâches qui lui seront attribuées par l'examineur en coordination avec le chef juge de Marche. L'examineur pourra être un membre du jury de l'épreuve concernée sous réserve qu'il soit affecté aux mêmes tâches que le candidat. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat.

## Nomination :

Sous réserve de satisfaire aux prérequis les candidats ayant obtenu les notes minimales ci-dessous seront nommés.

Examen	Note Minimale pour être reçu	Note minimale pour conserver le bénéfice de l'autre note
Écrit	12	10
Pratique	12	10
Moyenne pratique +écrit	<b>12</b>	

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 12 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

# Fiche référence pour la qualification de Juge de Marche niveau 3 (JM3)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Marche niveau 3 (JM3) sera capable de :

Maîtriser l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et l'interaction entre tous ses acteurs en s'intégrant à la structure d'organisation.

Organiser le déroulement d'une épreuve de Marche.

Diriger une équipe de juges dans la préparation et le déroulement d'une épreuve de Marche.

Vérifier le respect et faire appliquer les règles de la Marche Athlétique dans le contexte spécifique de la compétition (Interclubs, Jeunes, Relais, Route, Grand Fond etc.).

Analyser les situations inhabituelles et trouver une solution réglementaire à ces situations.

Maîtriser les règles relatives aux conditions d'homologation des records dans les épreuves de Marche.

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat.

Un tutorat sera mis en place.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être dans l'année de son 18<sup>ème</sup> anniversaire. Si la réussite à l'examen a lieu avant le 18<sup>ème</sup> anniversaire la nomination prendra effet le jour des 18 ans

Fiche de candidature : à demander au responsable interrégional des examens par l'intermédiaire de sa ligue régionale :

Date limite : A l'initiative des ligues qui transmettrons à la COT nationale la liste des candidats au plus tard 1 mois avant la date de l'examen.

Prérequis : Le candidat sera titulaire de la qualification de JM2 depuis 1 an au moins à la date de l'examen.

**Évaluation** : L'évaluation, qui vérifiera l'atteinte des objectifs cité ci-dessus, se déroulera sous la forme suivante :

### Examen Écrit :

Durée : 01h30

Au maximum 10 questions ouvertes dont deux au plus porteront sur l'utilisation des documents spécifiques.

La correction sera effectuée, de manière autonome, par quatre JM3. **Deux dans l'Inter région de l'examen et**

**deux désignés par la CNM.**

La moins bonne et la meilleure note seront neutralisées. La note d'écrit sera égale à la moyenne des deux notes restantes.

Une erreur dans les réponses relatives à l'utilisation des documents spécifiques entraînera la note 0 pour la question.

### Examen Pratique :

Une fois son inscription validée par la Ligue régionale, le candidat devra participer en tant que **Juge stagiaire** à 4 compétitions, comportant au moins deux épreuves dans l'année de l'examen avec obligation d'officier au moins une fois dans un Championnat Interclubs.

Lors de chacune de ces compétitions, le stagiaire sera accompagné par un JM3 qui évaluera ses capacités à atteindre les objectifs visés et attribuera une note chiffrée de 0 à 20 sur la feuille de suivi.

### **Nomination :**

Seront nommés les candidats ayant obtenu les notes minimales ci-dessous

Examen	Note Minimale	Note Éliminatoire
Écrit	15	< 12
Pratique	12	< 10
Moyenne	15	

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 15 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

# Fiche référence pour la qualification de Juge des départs de niveau 1 (JD1)

## **Objectif :**

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge des départs niveau 1 (JD1) sera capable de :

- Connaître l'environnement général d'une compétition de course ou de marche et ses acteurs.
- Participer au jugement de la validité des départs.
- Appliquer les règles de compétitions relatives aux départs

## **Formation :**

La formation peut être assurée au niveau du club du candidat ou de la Commission Départementale des Officiels. Celle-ci peut être sollicitée pour apporter son aide aux clubs qui en ressentiraient le besoin.

## **Candidature :**

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins (les candidats des catégories Benjamins et Minimes sont concernés par la formation de Jeunes Juges)

Fiche de candidature : à demander à son Comité Départemental

Date limite : Fixée et communiquée par le Comité Départemental.

Pré requis : Néant

## **Évaluation :**

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JD2. L'évaluation comportera un examen Oral et Pratique. Dès que le formateur estime le candidat prêt à tenter l'évaluation il demande à la commission départementale cette évaluation. Un candidat ne peut se présenter à plus de 3 évaluations pour la même qualification au cours de la même saison

### **Examen Pratique :**

En situation de compétition de niveau au moins régional, le candidat effectuera au moins deux tâches simples qui lui seront attribuées par l'examineur (Tenir la fonction de starter, tenir la fonction de starter de rappel, tenir la fonction d'aide starter, etc.). L'examineur pourra être un membre du jury des départs de la compétition concernée, il supervisera les tâches confiées au candidat. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat

### **Examen Oral :** D'une durée de 10 minutes

Sous la forme d'un entretien informel, avec l'examineur, sur des sujets relatifs aux règles de compétition relatives aux départs.

## **Nomination :**

A l'issue de l'évaluation pratique et orale l'examineur estime si les connaissances théoriques et le comportement du candidat lui permettent d'être une aide efficace au jury d'une compétition de course. Dans l'affirmative la nomination à la qualification de JD1 est effective. Dans le cas contraire le candidat est informé des raisons qui s'opposent à cette nomination afin de lui permettre de parfaire ses connaissances avant une nouvelle évaluation

# Fiche référence pour la qualification de Juge des départs de niveau 2 (JD2)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge des Départs niveau 2 (JD2) sera capable de :

- Connaître l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.
- Organiser le groupe des juges des départs et le déroulement des épreuves de Course ou de marche.
- Participer activement au jugement de la validité des départs.
- Vérifier le respect et faire appliquer les règles de compétitions relatives aux départs.

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. La méthode de formation est laissée à l'appréciation des ligues. Un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la ligue régionale

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

- Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins
- Fiche de candidature : à demander à sa ligue régionale
- Date limite : Fixée et communiquée par la ligue régionale.
- Pré requis : Néant

## Évaluation :

Les membres du jury écrit seront de qualification au moins égale à JD3 ou JG3. Les membres du jury pratique seront de qualification au moins JD3. L'évaluation comportera un examen écrit puis au choix de la ligue un examen Oral ou Pratique.

### Examen Écrit : D'une durée de 2h00

- Sous la forme d'un questionnaire regroupant au moins
- 10 questions à réponse courtes, ouvertes (2 pts par question)
- 10 questions type QCM (1pt par question)

Cet écrit sera corrigé par au moins 2 examinateurs. La note finale sera la moyenne de la note des 2 examinateurs. Si plus de deux personnes corrigent, la meilleure et la moins bonne note seront éliminées et la note d'examen écrite sera la moyenne des notes restantes

### Examen Pratique :

En situation de compétition de niveau au moins régional, le candidat effectuera les tâches qui lui seront attribuées par l'examineur en coordination avec le chef du groupe des départs. L'examineur pourra être membre du jury du groupe des départs. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat. (Voir fiche d'évaluation pratique)

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 12 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Écrit	$N < 10$	$N \geq 12$	
Oral	$N < 10$	$N \geq 12$	
Pratique	$N < 10$	$N \geq 12$	
Moyenne			$N \geq 12$
Fiche d'évaluation pratique ci-dessous			



## Fiche d'évaluation de Juge des départs de niveau 2

Candidat :

Nom..... Prénom ..... N° Licence .....

Examineur

Nom..... Prénom ..... N° Licence .....

Évaluation sur 20 courses selon critères ci-dessous.

Énumérer les courses

5 départs en ligne droite .....

5 départs en décalage .....

5 départs en ligne compensée.....

5 autres départs .....

	Barème <b>pénalités</b>	Pénalisation du candidat	OBSERVATIONS (Préciser les erreurs commises)
Tenue Présentation	Max 1pt		
Comportement vis-à-vis des athlètes et dans l'exercice de ses fonctions (Starter, aide Starter, Starter de rappel)	Max 1pt		
- Technique et gestuelle (Starter/Starter de rappel) - Manipulation globale d'arme (technique Starter/Starter de rappel et sécurité), mise en place connexions ou/et respect des matériels de liaison arme/Chronométrie-photo finish. - Réalisation technique du point « 0 »,	Max 2,5pts		
- Non-respect des directives du coordonnateur (ou omission d'alerter les chronométreurs et relation avec la chronométrie-photo finish, non vérification présence d'anémométrie...)	Max 1,5pts		
(*) Erreur de ligne de départ (et si répétitif : erreur de placement.)	Impératif 2pts		
(*) Non-respect d'avertissement ou/et d'exclusion pour faux départ.	Impératif 2pts		
(*) Faux départ non rappelé	Impératif 3pts		
<b>Total des pénalisations</b>			

(\*) la répétition de l'une de ces fautes entraîne l'élimination du candidat.

<b>Note de <u>Pratique de Starter Régional</u></b>	/ 20 <b>moins</b> les pénalités :	
Observations éventuelles (au besoin joindre un rapport succinct) : .....		
.....		
Elimination du candidat - Motif : .....		

A.....le .....

Signature : .....

# Fiche référence pour la qualification de Juge des départs de niveau 3 (JD3)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge au Départ niveau 3 (JD3) sera capable de :

Maîtriser l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et l'interaction entre tous ses acteurs en s'intégrant à la structure d'organisation.

Organiser le déroulement des procédures de départ.

Diriger une équipe de juges dans la préparation et le déroulement d'une procédure de départ.

Vérifier le respect et faire appliquer les règles de compétitions relatives aux procédures de départ dans le contexte spécifique de la compétition (Interclubs, Épreuves combinées, Internationales, épreuves jeunes, etc.)

Analyser les situations inhabituelles et trouver une solution réglementaire à ces situations.

Maîtriser les règles de faux départs et d'interruption de procédure de départ.

Maîtriser la coordination d'un groupe de juges au départ.

Maîtriser le matériel technique à sa disposition (centrale de faux départs, etc.).

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. Un tutorat sera mis en place.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être dans l'année de son 18ème anniversaire. Si la réussite à l'examen a lieu avant le 18ème anniversaire la nomination prendra effet le jour des 18 ans

Fiche de candidature : à demander au responsable interrégional des examens par l'intermédiaire de sa ligue régionale

Date limite : A l'initiative des ligues qui transmettrons à la COT nationale la liste des candidats au plus tard 1 mois avant la date de l'examen.

Prérequis : Le candidat sera titulaire de la qualification de JD2 depuis 1 an au moins à la date de l'examen.

## Évaluation :

L'évaluation, qui vérifiera l'atteinte des objectifs cités ci-dessus, se déroulera sous la forme suivante :

### Examen Écrit :

Durée : 02h00

5 à 7 questions ouvertes.

La correction sera effectuée, de manière autonome, par quatre JG3/JD3.

La moins bonne et la meilleure note seront neutralisées. La note d'écrit sera égale à la moyenne des deux notes restantes

### Examen Pratique et Oral:

Le candidat sera désigné pour participer au groupe des juges de départ d'une compétition de niveau interrégional minimum comportant au moins vingt épreuves dont cinq départs en ligne droite, cinq départs en décalage et cinq départs en ligne compensée. Le comportement du candidat sera apprécié sur vingt épreuves par un JD3. Au cours de l'évaluation pratique, l'examineur peut être amené à soumettre, à l'oral, des situations particulières pour s'assurer de la bonne connaissance des règles. (Voir fiche d'évaluation)

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 15 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 15 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Écrit	N < 10	N ≥ 15	
Oral	N < 10	N ≥ 15	
Pratique	N < 10	N ≥ 15	
Moyenne			N ≥ 15

Fiche d'évaluation pratique ci-dessous



## Fiche d'évaluation de Juge des départs de niveau 3

Candidat :

Nom..... Prénom ..... N° Licence .....

Examineur

Nom..... Prénom ..... N° Licence .....

Qualification .....

Évaluation sur 20 courses selon critères ci-dessous.

Énumérer les courses

5 départs en ligne droite .....

5 départs en décalage .....

5 départs en ligne compensée.....

5 autres départs .....

	Barème pénalités	Pénalisation du candidat	OBSERVATIONS (Préciser les erreurs commises)
- Technique et gestuelle (Starter/Starter de rappel) - Manipulation globale d'arme (technique Starter/Starter de rappel et sécurité), respect connexions à photo finish.... - Réalisation technique du point « 0 », - Respect des directives du coordonnateur	Max 5 pts		
(*) Erreur de ligne de départ (et si répétitif : erreur de placement.)	Impératif 2pts		
(*) Non respect d'avertissement ou/et d'exclusion pour faux départ.	Impératif 2pts		
(*) Faux départ non rappelé	Impératif 3pts		
<b>Total des pénalisations</b>			

(\*) La répétition de l'une de ces fautes entraîne l'élimination du candidat à la Pratique Starter

<p><b>Note de Pratique Starter Fédéral</b> (partie A) de l'évaluation) / 20 moins les pénalités: <input style="width: 100px;" type="text"/></p> <p>Observations éventuelles (au besoin joindre un rapport succinct) : .....</p> <p>.....</p> <p>Elimination du candidat - Motif : .....</p>
---



## Fiche d'évaluation de Juge des départs de niveau 3

**\*B) Évaluation en oral et situations (évaluation de terrain sur tous les rôles de l'équipe des départs), elle fait partie de la première partie de l'examen, elle complète l'écrit.**

(La note de cette évaluation partie B) : en oral et situations, sera associée à celle du second examinateur de terrain pour calcul d'une note moyenne sur 20. Cette note sera ensuite associée à la note d'écrit pour une moyenne /20 qui constituera la note de l'évaluation de la première partie = note Écrit (+ Évaluation Oral et situations sur terrain).

	Barème Note	Note	OBSERVATIONS (Préciser les erreurs commises)
Tenue Présentation	/ 1		
Comportement vis-à-vis des athlètes et dans l'exercice de ses fonctions (Coordonnateur, Starter, Starter de rappel, aide Starter.)	En pratique / 2		
<u>En coordonnateur et en starter :</u> - Mise en place ou/et vérifications du matériel technique des départs, startings blocs, plots de départs ou équivalence, connexions ou/et respect des matériels de liaison arme/Chronométrie-photo finish. <u>En Starter:</u> - Réalisation technique du point « 0 », et manipulation globale d'arme	A l'oral et en pratique / 4		
<u>En Starter de rappel :</u> - Suivi des directives de Coordonnateur et Starter, relations et tenue de son rôle, technique.....	En pratique / 3		
<u>En aide Starter :</u> Suivi des directives de Coordonnateur et Starter, placements athlètes, respect feuille de départ, relations et tenue de son rôle.....	En pratique / 2		
<u>En coordonnateur :</u> - Organisation d'équipe, distribution des fonctions et des placements, organisation en fonction des lieux et contextes des épreuves. [ATTENTION: si erreur du choix de ligne de départ (**)] - Placement propre, et respect du domaine d'intervention	A l'oral et en pratique / 4		
<u>En coordonnateur :</u> - Mise en place organisation ou intervention propre à satisfaire aux informations pour autoriser le départ : relations avec les chronométreurs, relation avec la chronométrie/photo finish, relation avec techniciens divers (éventuel) en relation avec les départs...	A l'oral et en pratique / 2		
<u>En coordonnateur et en Starter</u> - Respect des phases du départ	/ 2		
<b>Note /20</b>			

(\*\*) la répétition de cette erreur, entraîne automatiquement la notation de ce chapitre /1 au lieu de /4

Observations/évaluations/ appréciations globales (au besoin joindre un rapport succinct) : .....

A.....le .....

Signature : .....

# Fiche référence pour la qualification de Juge Général de niveau 2 (JG2)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Général niveau 2 (JG2) sera capable de :

- Connaître l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.
- Appréhender le déroulement simultané de plusieurs spécialités sur le stade
- Prendre des décisions sur des cas simples posant problème.
- Connaître les règles de participation aux épreuves
- Valider ou modifier une décision des différents jurys

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. La méthode de formation est laissée à l'appréciation des ligues. Un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la ligue régionale

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes :

- Age minimum : Être âgé de 18 ans au moins
- Fiche de candidature : à demander à sa ligue régionale
- Date limite : Fixée et communiquée par la ligue régionale.

Pré requis : Le candidat sera titulaire de la certification de préposé à l'anémomètre (CLAN) et de lecteur de film/vidéo d'arrivée (CLPF). Si ce n'est pas le cas le candidat devra satisfaire à cette/ces certifications dans le cadre de sa formation ou de l'examen.

## Évaluation :

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JG3. L'évaluation comportera un examen écrit puis au choix de la ligue un examen Oral ou Pratique.

### Examen Écrit : D'une durée de 2h00

- Sous la forme d'un questionnaire regroupant au moins 10 questions à réponse courte, ouverte (2 pts par question)
- 6 questions type QCM (1pt par question)

2 tableaux de classement (7 points par tableau) Toute erreur dans l'un des classements entraînera la note zéro à cette question.

Ce questionnaire sera corrigé par au moins 2 examinateurs. La note finale sera la moyenne de la note des examinateurs. Si plus de trois personnes corrigent, la meilleure et la moins bonne note seront éliminées et la note d'examen écrite sera la moyenne des notes restantes.

### Examen Oral : D'une durée de 20 minutes

Sous la forme d'un entretien, avec 2 examinateurs, sur des sujets relatifs aux règles d'organisation des compétitions avec au moins une décision à prendre. Chaque examinateur note séparément et la note finale correspond à la moyenne des notes.

### Examen Pratique :

En situation de compétition de niveau au moins régional, le candidat interviendra sur une compétition au moins régionale, d'une durée d'au moins 4 heures dans laquelle des épreuves de toutes les spécialités seront disputées (Sprint, Demi-fond, Haies, Relais, Saut, Lancer). Le candidat assurera la fonction de Juge Arbitre de la compétition sous le contrôle de l'examineur qui n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat.

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 12 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Écrit	N < 10	N >= 12	
Oral	N < 10	N >= 12	
Pratique	N < 10	N >= 12	
Moyenne			N >= 12

# Fiche référence pour la qualification de Juge Général de niveau 3 (JG3)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Général niveau 3 (JG3) sera capable de :

Connaître l'environnement détaillé d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.

Connaître le rôle de chaque acteur d'une compétition d'athlétisme.

Appréhender le déroulement simultané de plusieurs spécialités sur le stade

Prendre des décisions sur les cas posant problème sportif ou de participation à la compétition.

Connaître les règles techniques de toutes les spécialités (Course, Saut, Lancer, Marche, Chronométrie, Départ, Hors Stade)

et les règles de participation aux épreuves

Valider ou modifier une décision des différents jurys

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. La méthode de formation est laissée à l'appréciation des ligues. Un tutorat sera mis en place.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être âgé de 18 ans au moins

Fiche de candidature : à demander à sa ligue régionale

Date limite : A l'initiative des ligues qui transmettrons à la COT nationale la liste des candidats au plus tard 1 mois avant la date de l'examen.

Pré requis : Le candidat sera titulaire de la qualification JG2 depuis au moins 1 an ou des qualifications de JC3 + JL3 + JS3 depuis au moins 1 an.

## Évaluation :

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JG3. Pour chaque partie de l'examen 1 des examinateurs sera obligatoirement du niveau JG4. L'évaluation comportera un examen écrit et un examen Oral. L'évaluation, qui vérifiera l'atteinte des objectifs cité ci-dessus, se déroulera sous la forme suivante :

### Examen Écrit : D'une durée de 2h00

Sous la forme d'un questionnaire regroupant au moins

7 questions relatives à toute les situations qu'il est possible de rencontrer lors d'une compétition.

Dont 1 classement de concours horizontaux,

1 classement de sauts verticaux

1 tableau de répartition de coureurs par tour de la compétition

Ce questionnaire sera corrigé par au moins 4 examinateurs. La meilleure et la moins bonne note seront éliminées et la note d'examen écrite sera la moyenne des notes restantes.

Une erreur dans la question de classement entraîne la note 0 pour la question.

### Examen Oral : D'une durée de 20 minutes

Sous la forme d'un entretien, avec 2 examinateurs au moins sur des sujets relatifs aux règles d'organisation des compétitions avec au moins une décision à prendre. Chaque examinateur note séparément et la note finale correspond à la moyenne des notes.

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 15 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 15 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Écrit	N < 10	N >= 15	
Oral	N < 10	N >= 15	
Moyenne			N >= 15

# Fiche référence pour la qualification de Juge Général niveau 4 (JG4)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Général niveau 4 (JG4) sera capable de :

Connaître et maîtriser l'environnement détaillé d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.

Connaître et maîtriser les procédures d'organisation et de fonctionnement d'une compétition nationale et internationale

Connaître le rôle de chaque acteur d'une compétition d'athlétisme.

Appréhender le déroulement simultané de plusieurs spécialités sur le stade

Prendre des décisions sur les cas posant problème sportif ou de participation à la compétition.

Connaître les règles techniques de toutes les spécialités (Course, Saut, Lancer, Marche, Chronométrie, Départ, Hors Stade)

et les règles de participation aux épreuves

Valider ou modifier une décision des différents jurys

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, sera suivie par le candidat. Un tutorat sera mis en place.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être âgé d'au moins 25 ans

Fiche de candidature : à demander à la COT FFA

Date limite : Fixée et communiquée par la COT FFA.

Pré requis : Le candidat sera titulaire de la qualification JG3 depuis au moins 3 ans et aura participé à 2 championnats de France sur piste et/ou en salle.

## Évaluation :

Les membres du jury seront désignés parmi le panel en cours des officiels techniques internationaux. L'évaluation, qui vérifiera l'atteinte des objectifs cités ci-dessus, se déroulera sous la forme suivante : L'évaluation comportera un examen écrit et un examen pratique.

**Examen Écrit** : D'une durée de 3h00

Sous la forme d'un questionnaire regroupant

10 questions type QCM ou "phrase à trou" => 10 points

1 classement de concours horizontal => 10 points,

1 classement de sauts vertical => 10 points

1 tableau de répartition des coureurs par tour de la compétition => 10 points

40 questions ouvertes à réponses courtes => 160 points

Ce questionnaire sera corrigé par au moins 3 examinateurs. La meilleure et la moins bonne note seront éliminées et la note d'examen écrite sera la moyenne des notes restantes.

Toute erreur dans l'un des classements entraînera l'échec à l'examen du candidat.

**Accès à l'examen pratique** : Les 5 premiers de l'examen écrit et qui auront obtenu au minimum 150 points sans erreur de classement, auront accès à l'examen pratique.

**Examen Pratique** : Au cours d'une compétition nationale se déroulant sur au moins deux jours.

Au cours de cette compétition le candidat officiera en qualité d'Officiel Technique National (cf règle F115 du règlement sportif). Le comportement du candidat, sa connaissance des règles de compétition (nationales et internationales), ses capacités à anticiper une situation ou un problème, la justesse de ses conseils au jury et de ses décisions ainsi que son rapport écrit final seront évalués par un membre du panel des Officiels Techniques Nationaux ou Internationaux désigné par la COT FFA. Celui-ci rédigera un rapport sur cette partie de l'examen et donnera un avis sur la nomination.

## Nomination :

A l'issue de l'examen pratique, au vu du rapport de l'examineur et du rapport écrit du candidat la COT FFA nommera les candidats ayant satisfait à l'examen pratique.

# Fiche référence pour la qualification de secrétaire informatique de niveau 1 (SI1)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Secrétaire Informatique de Réunion niveau 1 (SI1) sera capable de :

- Connaître l'environnement général d'une compétition et du secrétariat compétition
- Participer à la saisie des résultats de la compétition avec le logiciel Logica Piste ou Cross Route
- Appliquer les règles de secrétariat.
- Enregistrer les performances, saisir les podiums ainsi que le jury.

## Formation :

La formation peut être assurée au niveau du club du candidat ou de la Commission Départementale des Officiels. Celle-ci peut être sollicitée pour apporter son aide aux clubs qui en ressentiraient le besoin.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

- Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins
- Fiche de candidature : à demander à son Comité Départemental
- Date limite : Fixée et communiquée par le Comité Départemental.
- Pré requis : Néant

## Évaluation :

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à SIP2 ou SIC2. L'évaluation comportera un examen Oral et Pratique. Dès que le formateur estime le candidat prêt à tenter l'évaluation il demande à la commission départementale cette évaluation. Un candidat ne peut se présenter à plus de 3 évaluations pour la même qualification au cours de la même saison.

## Examen Pratique :

En situation de compétition de niveau au moins départemental, le candidat effectuera au moins deux tâches simples qui lui seront attribuées par l'examineur (Saisie des résultats, saisie des podiums, Éditions des feuilles de terrain, etc.). L'examineur pourra être un membre du jury de l'épreuve concernée qui supervisera les tâches confiées au candidat. L'examineur n'interviendra ou ne décidera que s'il y a erreur d'appréciation ou de décision du candidat.

## Nomination :

A l'issue de l'évaluation pratique et orale l'examineur estime si les connaissances théoriques et le comportement du candidat lui permettent d'être une aide efficace au jury d'une compétition en tant que secrétaire informatique de réunion. Dans l'affirmative la nomination à la qualification de **SI1** est effective. Dans le cas contraire le candidat est informé des raisons qui s'opposent à cette nomination afin de lui permettre de parfaire ses connaissances ou son comportement avant une nouvelle évaluation.

# Fiche référence pour la qualification de Secrétaire informatique de niveau 2 Option Piste (SIP2) ou Cross Route (SIC2)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Secrétaire Informatique de Compétition niveau 2 (Option Piste ou, Cross (SIP2 ou SIC2) sera capable de :

- Connaître l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.
- Organiser le jury du secrétariat et le déroulement du secrétariat de réunion.
- Participer activement au fonctionnement du secrétariat de compétition.
- Enregistrer les performances des athlètes et des équipes.
- Installer le logiciel Logica Piste ou Logica Cross Route.
- Assurer le branchement du matériel (réseau, imprimante, etc.)
- Effectuer les mises à jour du logiciel et des tables internes (licences, clubs, records, performances d'engagement, challenges, criterium, etc.) à partir du SI-FFA ou du site internet de la FFA
- Effectuer la création d'une compétition selon le règlement
- Exporter les résultats de la compétition vers le système d'information SI-FFA PERF
- Effectuer la fusion de fichiers et ou de compétitions

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. La méthode de formation est laissée à l'appréciation des ligues. Un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la ligue régionale

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

- Age minimum : Être de la catégorie CADET au moins
- Fiche de candidature : à demander à sa ligue régionale
- Date limite : Fixée et communiquée par la ligue régionale
- Pré requis : Néant

## Évaluation :

L'examineur sera de qualification au moins égale à SI3. L'évaluation comportera deux parties.

### Examen hors Compétition : (Voir fiches d'évaluation)

Au cours de cet examen le candidat devra :

- Installer et mettre à jour le logiciel et les tables internes
- Effectuer la création d'une compétition selon le règlement qui lui sera fourni par l'examineur
- Effectuer des engagements de manière manuelle et par importation de fichier d'engagement
- Produire les documents nécessaires au déroulement de la compétition
- Effectuer les différents exports demandés par l'examineur et effectuer le chargement des résultats sur le SIFFA

### Examen en compétition : (Voir fiches d'évaluation)

Au cours d'une compétition au moins régionale

Le candidat participera à l'installation du matériel informatique de compétition (Ordinateur, Imprimante, réseau, etc.), effectuera les manipulations habituelles du secrétariat (engagement, simulation, édition des documents de compétition, saisi des résultats (concours complet) simulation des tours suivants) ainsi que l'export / import des fichiers de chronométrie en liaison avec l'appareil de photo finish ou de concours. (Voir la fiche d'évaluation)

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 12 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour le prochain examen.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Examen hors compétition	N < 10	N >= 12	
Examen en compétition	N < 10	N >= 12	
Moyenne			N >= 12



# Évaluation d'un candidat **S.I.C.2 Cross Route** 1ère partie en salle (local)

<b>Candidat :</b>	
<b>N° Licence :</b>	
<b>Examineur :</b>	
<b>N° de Licence :</b>	
<b>Date :</b>	
<b>Lieu :</b>	

<b>Satisfaisant</b>	Sait faire en toute autonomie et en expliquant son raisonnement	<b>3</b> pts
<b>Acceptable</b>	Sait faire après recherche mais autonome ou sait faire sans pouvoir expliquer son raisonnement	<b>2</b> pts
<b>Médiocre</b>	Sait faire après recherche et intervention du correcteur	<b>1</b> pt
<b>Insuffisant</b>	Ne sait pas faire	<b>0</b> pt

Partie réservée à la C.O.T.				
Maxi possible	<b>54</b>			
Total				
Moyenne	<b>%</b>			

	<b>Le candidat :</b>	<b>S</b>	<b>A</b>	<b>M</b>	<b>I</b>
x	Installe le logiciel				
x	Contrôle la version logicielle et la version de la base				
x	Met à jour le logiciel (y compris téléchargement)				
x	Met à jour les tables (y compris téléchargement)				
x	Choisi le type de compétition à partir du règlement de l'épreuve				
x	Déclare les paramètres de la compétition				
x	Crée les épreuves				
x	Saisi les engagements				
x	Saisi les résultats				
x	Édite les résultats de la compétition				
x	Maîtrise le filtrage des résultats				
x	Édite des statistiques à la demande de l'examineur				
x	Saisi un jury				
x	Maîtrise les importations chronométrie et concours				
x	Maîtrise les exportations				
x	Fusionne des compétitions				
x	Archive la base de données				
x	Charge une nouvelle base de données				
Document en version Excel (Calcul automatique) disponible sur le site de la COT					



# Fédération Française d'Athlétisme

## Évaluation d'un candidat

### S.I.C.2 Cross Route

### 2eme partie en Compétition

**Candidat :** \_\_\_\_\_

**N° Licence :** \_\_\_\_\_

**Effectuée par:** \_\_\_\_\_

**N° de Licence :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Lieu :** \_\_\_\_\_

<b>Satisfaisant</b>	Sait faire en toute autonomie et en expliquant son raisonnement	<b>3</b> pts
<b>Acceptable</b>	Sait faire après recherche mais autonome ou sait faire sans pouvoir expliquer son raisonnement	<b>2</b> pts
<b>Médiocre</b>	Sait faire après recherche et intervention du correcteur	<b>1</b> pt
<b>Insuffisant</b>	Ne sait pas faire	<b>0</b> pt
<b>Partie réservée à la C.O.T.</b>		
<b>Maxi possible</b>	<b>30</b>	
<b>Total</b>		
<b>Moyenne</b>	<b>%</b>	

	<b>Le candidat :</b>	<b>S</b>	<b>A</b>	<b>M</b>	<b>I</b>
<b>X</b>	Contrôle la version logicielle et la version de la base et réagit si non-conforme.				
<b>X</b>	S'assure auprès du responsable du secrétariat de la mise à jour des tables et réagit si non.				
<b>X</b>	Vérifie le fonctionnement correct du poste informatique et de ses périphériques.				
<b>X</b>	Assure les différentes tâches de saisie et d'édition nécessaires à la compétition.				
<b>X</b>	Organise son poste de saisie en liaison avec l'assistant de saisie.				
<b>X</b>	Suit les consignes données par le responsable du secrétariat ou l'examineur.				
<b>X</b>	Respecte l'horaire de la compétition.				
<b>X</b>	En cas de besoin sollicite le responsable du secrétariat pour recevoir des informations.				
<b>X</b>	Importation de fichiers résultats GMCAP ou autres logiciels				
<b>X</b>	Saisi du jury de la compétition				

Document en version Excel (Calcul automatique) disponible sur le site de la COT



# Fédération Française d'Athlétisme

## Évaluation d'un candidat

### S.I.P.2 Piste

### 1ère partie en salle

Candidat \_\_\_\_\_

N° Licence \_\_\_\_\_

Examineur \_\_\_\_\_

N° Licence \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_

<b>Satisfaisant</b>	Sait faire en toute autonomie et en expliquant son raisonnement	<b>3</b> pts
<b>Acceptable</b>	Sait faire après recherche mais autonome ou sait faire sans pouvoir expliquer son raisonnement	<b>2</b> pts
<b>Médiocre</b>	Sait faire après recherche et intervention du correcteur	<b>1</b> pt
<b>Insuffisant</b>	Ne sait pas faire	<b>0</b> pt

#### Partie réservée à la C.O.T.

Maxi possible	<b>54</b>				
Total					
Moyenne	<b>%</b>				

	Le candidat :	S	A	M	I
x	Installe le logiciel et contrôle la version logicielle et la version de la base				
x	Met à jour le logiciel (y compris téléchargement)				
x	Met à jour les tables (y compris téléchargement)				
x	Choisi le type de compétition à partir du règlement de l'épreuve				
x	Déclare les paramètres de la compétition				
x	Crée les épreuves				
x	Saisi des engagements				
x	Simule les séries en spécifiant les critères de qualification et imprime				
x	Saisi des résultats				
x	Simule des finales				
x	Édite les résultats de la compétition				
x	Édite des statistiques à la demande de l'examineur				
x	Saisi un jury				
x	Maîtrise les importations				
x	Maîtrise les exportations chronométrie et concours				
x	Fusionne des compétitions				
x	Archive la base de données				
x	Charge une nouvelle base de données				



# Fédération Française d'Athlétisme

## Évaluation d'un candidat

### S.I.P.2. Piste

## 2ème partie en Compétition

Candidat \_\_\_\_\_

N° Licence \_\_\_\_\_

Examineur \_\_\_\_\_

N° Licence \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_

<b>Satisfaisant</b>	Sait faire en toute autonomie et en expliquant son raisonnement	<b>3</b> pts
<b>Acceptable</b>	Sait faire après recherche mais autonome ou sait faire sans pouvoir expliquer son raisonnement	<b>2</b> pts
<b>Médiocre</b>	Sait faire après recherche et intervention du correcteur	<b>1</b> pt
<b>Insuffisant</b>	Ne sait pas faire	<b>0</b> pt

### Partie réservée à la C.O.T.

Maxi possible	<b>27</b>				
Total					
Moyenne	<b>%</b>				

Le candidat :		S	A	M	I
x	Contrôle la version logicielle et la version de la base et réagit si non-conforme.				
x	S'assure auprès du responsable du secrétariat de la mise à jour des tables et réagit si non.				
x	Vérifie le fonctionnement correct du poste informatique et de ses périphériques.				
x	Assure les différentes tâches de saisie et d'édition nécessaires à la compétition.				
x	Organise son poste de saisie en liaison avec l'assistant de saisie.				
x	Suit les consignes données par le responsable du secrétariat ou l'examineur.				
x	Respecte l'horaire de la compétition.				
x	En cas de besoin sollicite le responsable du secrétariat pour recevoir des informations.				
x	Saisie du jury				

# Fiche référence pour la qualification de secrétaire informatique de niveau 3 (SI3)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de secrétaire informatique de réunion niveau 3 (SI3) sera capable de :

Maîtriser l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et l'interaction entre tous ses acteurs en s'intégrant à la structure d'organisation.

Organiser et diriger un secrétariat de compétition dans la préparation et le déroulement, dans le contexte spécifique de la compétition (Interclubs, Épreuves combinées, Internationales, etc.)

Analyser les situations inhabituelles et trouver une solution à ces situations.

Maîtriser les règles de classement des concurrents dans toutes les phases de la compétition ainsi que les règles d'avancement d'un tour à l'autre de la compétition

Maîtriser les règles relatives aux conditions d'homologation des records.

Connaître les différents paramétrages des logiciels piste et cross-route et en connaître les impacts en fonction des choix.

Appliquer les règles d'archivages et de gestion des différentes bases

Travailler avec le système de gestion des performances (SI-FFA) et en maîtriser les différentes fonctionnalités.

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. Un tutorat sera mis en place.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être dans l'année de ses 18 ans. Si la réussite à l'examen à lieu avant l'anniversaire la nomination prendra effet le jour des 18 ans

Fiche de candidature : à demander au responsable interrégional des examens par l'intermédiaire de sa ligue régionale :

Date limite : 1 mois avant la date de l'examen.

Prérequis : Le candidat sera titulaire de la qualification de SIP2 et SIC2 et de la qualification de JG2 depuis 1 an au moins à la date de l'examen.

## Évaluation :

L'examineur sera de qualification au moins égale à SI4.

L'évaluation portera sur la maîtrise du logiciel « Piste » et « Cross route ». L'évaluation, qui vérifiera l'atteinte des objectifs cités ci-dessus, se déroulera sous la forme suivante :

**Examen hors Compétition** : (Voir fiche d'évaluation)

Installation et mise à jour de LOGICA Piste et Cross Route (Logiciel et tables internes)

Configuration d'une compétition complexe à partir du règlement de l'épreuve.

Utilisation des données du SIFFA

Chargement des résultats et classement de la compétition

Réouverture de la compétition, des classements, des chargements.

Création de fichiers texte pour importation dans Logica

**Examen en compétition Piste et Cross-Route** : (Voir fiche d'évaluation)

Diriger un secrétariat de compétition au cours d'une compétition de niveau au moins interrégional.

Participer activement à la mise en place du matériel informatique avec les liaisons réseau.

Travailler en base partagée et liaison chrono électrique.

Effectuer les importations et exportations des fichiers SIFFA.

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 15 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 15 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour le prochain examen.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Examen Hors Compétition	N < 10	N >= 15	
Examen En Compétition	N < 10	N >= 15	
Moyenne			N >= 15

Utilisation  
des grilles  
d'évaluation



# Fédération Française d'Athlétisme

## Évaluation d'un candidat SI3

### 1 ère partie : en Salle

Candidat \_\_\_\_\_

N° Licence \_\_\_\_\_

Examineur: \_\_\_\_\_

N° Licence: \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_

<b>Satisfaisant</b>	Sait faire en toute autonomie et en expliquant son raisonnement	<b>3</b> pts
<b>Acceptable</b>	Sait faire après recherche mais autonome ou sait faire sans pouvoir expliquer son raisonnement	<b>2</b> pts
<b>Médiocre</b>	Sait faire après recherche et intervention du correcteur	<b>1</b> pt
<b>Insuffisant</b>	Ne sait pas faire	<b>0</b> pt

Partie réservée à la C.O.T.				
Maxi possible	<b>36</b>			
Total				
Moyenne	<b>%</b>			

	Le candidat :	S	A	M	I
X	Maîtrise l'installation et les mises à jour logicielle des versions Piste et Cross Route				
X	Maîtrise les mises à jour des tables des versions Piste et Cross Route				
X	Maîtrise le Système d'Information de la FFA (Extraction des fichiers de données)				
X	Connaît le rôle des Officiels du SI-FFA				
X	Connaît le principe de gestion du calendrier et sait rechercher un N° de compétition				
X	Connaît le fonctionnement de la gestion des résultats (chargement, clôture, ré-ouverture)				
X	Maîtrise la création des fichiers texte importable dans Logica				
X	Est capable de charger les résultats d'une compétition				
X	Est capable d'assurer le rôle de classeur				
X	Est capable de rechercher toute sorte d'information (Module Licence, DEO et Perf)				
X	Peut expliquer les conséquences (vers le SI-FFA) d'une mauvaise utilisation de LOGICA				
X	Récupération des données des sociétés de Chronométrage				
Document en version Excel (Calcul automatique) disponible sur le site de la COT					



# Fédération Française d'Athlétisme

## Évaluation d'un candidat SI3

### 2eme partie : en Compétition

Candidat \_\_\_\_\_

N° Licence \_\_\_\_\_

Examineur \_\_\_\_\_

N° Licence \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_

<b>Satisfaisant</b>	Sait faire en toute autonomie et en expliquant son raisonnement	<b>3</b>	pts
<b>Acceptable</b>	Sait faire après recherche mais autonome ou sait faire sans pouvoir expliquer son raisonnement	<b>2</b>	pts
<b>Médiocre</b>	Sait faire après recherche et intervention du correcteur	<b>1</b>	pt
<b>Insuffisant</b>	Ne sait pas faire	<b>0</b>	pt
Partie réservée à la C.O.T.			
Maxi possible		<b>18</b>	
Total			
Moyenne		<b>%</b>	

	Le candidat :	S	A	M	I
x	Participe à la mise en place du matériel informatique				
x	Connaît le principe de la mise en réseau et le partage de la base de données				
x	Assure l'animation et la direction du secrétariat d'une compétition				
x	Collabore avec le Délégué Technique de la compétition				
x	Décide dans les situations sensibles en respectant le règlement de l'épreuve				
x	Maîtrise des différentes fonctions de LOGICA				
Document en version Excel (Calcul automatique) disponible sur le site de la COT					

# Fiche référence pour la qualification de secrétaire informatique niveau 4 (SI4)

## Objectif :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de secrétaire informatique de réunion niveau 4 (SI4) sera capable de :  
Maîtriser l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et l'interaction entre tous ses acteurs en s'intégrant à la structure d'organisation.

Organiser le déroulement d'un secrétariat pour une compétition

Diriger une équipe de secrétaire informatique de réunion dans la préparation et le déroulement d'un secrétariat

Vérifier le respect de la réglementation dans le contexte spécifique de la compétition (Interclubs, Épreuves combinées, Internationales, etc.)

Analyser les situations inhabituelles et trouver une solution réglementaire à ces situations

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, sera suivie par le candidat.

Un tutorat sera mis en place.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes :

Age minimum : Être âgé d'au moins 25 ans le jour de l'examen

Fiche de candidature : à demander à la COT FFA

Date limite : Fixée et communiquée par la COT FFA.

Prérequis : Le candidat sera titulaire de la qualification de SI3 depuis 3 ans au moins et sera titulaire de la qualification de JG3 ou passera l'examen de JG3 écrit uniquement (sont exemptés les candidats déjà JG3). Examen théorique le même jour que les JG3

**Évaluation** : l'évaluation se déroulera sous la forme suivante :

L'examinateur sera de qualification au moins égale à SI4. L'évaluation comportera deux parties.

## EXAMEN DE SECRETAIRE INFORMATIQUE DE NIVEAU4

### 1 - PRINCIPE GENERAL

Cet examen comporte deux ou trois épreuves, chacune notée sur 20.

### 2 -EXAMEN ECRIT (durée 2 heures) (même sujet que le JG3)

Cette épreuve comporte au minimum 5 questions de nature à prouver par le candidat ses connaissances et son aptitude à la réflexion sur l'application des règlements. Le fait de commettre une erreur dans une réponse à une question relative au classement d'une épreuve finale ou qualificative entraîne une note éliminatoire pour l'ensemble de l'écrit.

Elle est corrigée par 3 SI4 qui notent de façon indépendante ; la meilleure et la plus mauvaise note attribuée à un candidat sont éliminées et la moyenne des deux autres donne la note du candidat pour cette épreuve.

**Au cas où une question comprendrait le classement d'une épreuve (qu'elle soit finale ou qualificative) et que son résultat même partiel soit erroné, cela entraînera une note éliminatoire pour l'ensemble de l'examen écrit.**

**Accès à l'examen pratique** : Les 5 premiers de l'examen écrit et qui auront obtenu au minimum 17/20 sans erreur de classement, auront accès à l'examen pratique.

### 3 -EXAMEN ECRIT THEORIQUE (durée minimum 3 heures)

Cette épreuve comporte au minimum 5 questions de nature à prouver par le candidat ses connaissances et son aptitude à la réflexion sur l'application des règlements et le paramétrage des 2 logiciels fédéraux et le SIFFA et la résolution de problèmes au secrétariat.

### 4 -EXAMEN PRATIQUE (2 compétitions qui peuvent être sur plusieurs jours)

Les candidats admissibles seront conviés par la COT nationale à officier en qualité de Secrétaire informatique de compétitions générales adjoint d'une compétition fédérale

a) de Cross ou Route

b) de piste individuel

se déroulant sur le territoire français. Une convocation sera envoyée à leur Ligue. L'examen pratique fera l'objet d'un rapport détaillé rédigé par le candidat dont le jugement sera apprécié par un secrétaire informatique de compétitions générales.

L'ensemble des rapports sera examiné en fin de saison par un jury formé par la COT nationale et composé uniquement de SI4.

**Nomination** : A l'issue de l'examen pratique, au vu du rapport de l'examinateur et du rapport écrit du candidat, la COT FFA nommera les candidats ayant satisfait à l'examen pratique.

# Fiche référence pour la qualification de Juge de Chronométrage Manuel de niveau 2 (CM2)

## Objectif :

A l'issue de sa formation, le candidat à la qualification de Juge Chronomètre niveau 2 sera capable de :

- Connaître l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.
- Organiser le jury de chronométreurs en fonction des différentes courses.
- Enregistrer les temps des chronométreurs selon l'ordre établi.
- Déterminer le temps de chaque athlète et enregistrer les performances.

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. La méthode de formation est laissée à l'appréciation des ligues. Un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la ligue régionale.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

- Age minimum : Être de la catégorie Cadet au minimum
- Fiche de candidature : à demander à sa ligue régionale

## Évaluation :

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à CM3 ou JG3. L'évaluation comportera un examen écrit.

### Examen Écrit : D'une durée de 1h30

Sous la forme d'un questionnaire regroupant au moins 5 questions courtes, ouvertes ou fermées, abordant au moins un sujet sur les écarts de temps, un sujet sur l'organisation d'un jury de chronométrie, et un tableau de travail sur les temps d'une course de fond. Ce questionnaire sera corrigé par au moins 2 examinateurs. La note finale sera la moyenne de la note de ces examinateurs. Si plus de 3 personnes corrigent, la meilleure et la moins bonne note seront éliminées, et la note d'examen écrit sera la moyenne des notes restantes.

### Examen Pratique

En situation de compétition de niveau au moins régional, le candidat effectuera les tâches qui lui seront attribués par l'examineur en coordination avec le chef chronométreur. L'ensemble des courses (sprint, haies, demi-fond, fond et relais) devra être présent dans cette compétition de niveau régional minimum. Durant la compétition l'examineur n'interviendra que si des manquements graves, impactant la compétition, sont constatés. A la fin de la compétition, l'examineur fera le rapprochement des temps pris manuellement par le candidat et les temps du chronométrage entièrement automatique en appliquant les équivalences communément admises.

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 12 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour le prochain examen.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Écrit	N < 10	N ≥ 12	
Pratique	N < 10	N ≥ 12	
Moyenne			N ≥ 12

# Fiche référence pour la qualification de Juge de Chronométrage Manuel de niveau 3 (CM3)

## Objectif :

A l'issue de sa formation, le candidat à la qualification de Juge de Chronométrage niveau 3 sera capable de :

Connaître l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.

Maîtriser les principes de chronométrage manuel.

Organiser les jurys de chronométrie en fonction des différentes courses et des méthodes de chronométrage utilisées.

Enregistrer les temps des chronométreurs selon l'ordre établi.

Déterminer le temps de chaque athlète et enregistrer les performances.

**Maîtriser** les conditions d'homologation des records

## Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. La méthode de formation est laissée à l'appréciation des ligues. Un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la ligue régionale.

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être dans l'année de son 18<sup>ème</sup> anniversaire. Si la réussite à l'examen a lieu avant le 18<sup>ème</sup> anniversaire la nomination prendra effet le jour des 18 ans.

Fiche de candidature : à demander au responsable des examens par l'intermédiaire de la ligue régionale.

Date limite : 1 mois avant la date de l'examen.

Prérequis : le candidat sera titulaire de la qualification CM2 depuis 1 an au moins à la date de l'examen.

## Évaluation :

Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JG3. L'évaluation comportera un examen écrit.

### Examen Écrit :

Durée : 1h30

5 à 7 questions ouvertes concernant les différents types de chronométrage, dont un tableau de travail sur les temps de passage.

La correction sera effectuée, de manière autonome, par quatre JG3 dont un peut être remplacé par un CM3. La moins bonne note et la meilleure seront neutralisées. La note d'examen écrit sera égale à la moyenne des deux notes restantes.

### Examen Pratique : (fiche d'évaluation en cours d'élaboration)

Au cours d'une compétition de niveau au moins interrégionale regroupant au minimum 20 courses équitablement réparties entre course de 200m et moins, Course de 400m et 800m et course de 1500m et plus.

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 15 seront nommés.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen est éliminatoire.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure ou égale à 15 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour le prochain examen.

Partie d'Examen	Note Éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Écrit	N < 10	N >= 15	
Oral	N < 10	N >= 15	
Moyenne			N >= 15

# Fiche référence pour la qualification de Juge de Chronométrage Électrique de niveau 2 (CE2)

## **Objectif :**

A l'issue de sa formation, le candidat à la qualification de Juge de Chronométrage Électrique niveau 2 sera capable de :

Connaître l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.

Mettre en place le matériel de chronométrage électrique entièrement automatique et procéder aux différents réglages.

Déterminer le temps de chaque athlète et enregistrer les performances.

Maîtriser le transfert des fichiers de données de et vers LOGICA

## **Formation :**

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. La méthode de formation est laissée à l'appréciation des ligues. Un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la ligue régionale.

## **Candidature :**

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être de la catégorie Cadet au minimum

Fiche de candidature : à demander à sa ligue régionale

## **Prérequis :**

Posséder les deux certificats de CIMP et de CLPF

## **Évaluation :**

La ligue régionale procédera à une Validation des Acquis de l'Expérience sur proposition de la COT régionale

## **Nomination :**

Les candidats dont la VAE sera validée seront nommés à la qualification de CE2.

# Fiche référence pour la qualification de Juge de Chronométrage Électrique de niveau 3 (CE3)

## **Objectif :**

A l'issue de sa formation, le candidat à la qualification de Juge de Chronométrage niveau 3 sera capable de :

- Connaître l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et ses acteurs.
- Maîtriser les principes de chronométrage électrique entièrement automatique.
- Déterminer le temps de chaque athlète et enregistrer les performances.
- Garantir le bon fonctionnement de l'appareillage

## **Formation :**

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la ligue régionale, sera suivie par le candidat. La méthode de formation est laissée à l'appréciation des ligues. Un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la ligue régionale.

## **Candidature :**

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes

Age minimum : Être dans l'année de son 18<sup>ème</sup> anniversaire. Si la réussite à l'examen a lieu avant le 18<sup>ème</sup> anniversaire la nomination prendra effet le jour des 18 ans.

Fiche de candidature : à demander au responsable des examens par l'intermédiaire de la ligue régionale.

Date limite : 1 mois avant la date de l'examen.

Prérequis : le candidat sera titulaire de la qualification CE2, depuis 1 an au moins à la date de l'examen.

## **Prérequis :**

Être titulaire de la qualification de CE2

## **Évaluation :**

Les COT régionales proposeront à la COT Nationale la Validation des Acquis de l'Expérience

## **Nomination :**

Les candidats dont la VAE sera validée seront nommés à la qualification de CE3.

# Fiche référence pour la qualification de Juge Organisateur Hors Stade de niveau 2 (OHS2).

## Objectif :

Ce nouveau corps d'officiels est destiné à remplacer les chronométreurs manuels de la piste dont le nombre est en constante diminution. En plus de savoir chronométrer selon les règles du Hors-Stade, il saura également donner les départs et en connaître les règles de base. Il aura des connaissances sur les grands secteurs d'une organisation Hors-Stade. Ainsi il pourra apporter son soutien affiné aux organisations du Hors-Stade.

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Organisation Hors Stade de niveau Régional 2<sup>ème</sup> degré (JOHS2) sera capable de :

Connaître l'environnement général des différentes compétitions du Hors-Stade et ses acteurs.

Chronométrer et donner les départ lors de ces compétitions

Connaître les principales règles pour l'organisation d'un départ de course (barriérage, les commandements du juge des départs, La gestion des coureurs, la gestion de la foule...)

Connaître les principales règles pour l'organisation d'une arrivée de course

Lire et comprendre un dossier de mesurage pour la mise en place des lignes de départ et arrivée, le positionnement des kilomètres intermédiaires et la mise en place de restrictions sur le parcours.

Connaître le requis nécessaire pour la mise en place d'un dispositif anti dopage.

## Formation :

Dans la mesure du possible, un tutorat pourra être mis en place à l'initiative des formateurs et/ou de la CRCHS pour pré former sur le terrain le candidat lors d'épreuves du Hors-Stade.

Deux formations seront réalisées :

La première sur l'environnement général des courses du Hors-Stade et ses règles de base (1/2 journée)

La deuxième par une formation de chronométreur et starter lors d'une compétition.

*Nota : Dans le cas où le candidat est déjà starter, seule la partie manquante « chronométreur » sera réalisée.*

*Dans le cas où le candidat est déjà chronométreur, une formation sur le chrono à bande sera quand même réalisée en plus de la formation de starter.*

*Dans le cas où un JHS2 ou JHS3 seraient candidats, une formation de type recyclage serait réalisée pour les parties starter et chronométrage*

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes :

- Age : Etre âgé de 18 ans au moins
- Fiche de candidature : à demander à sa CRCHS
- Date limite : Fixée et communiquée par la CRCHS.

## Evaluation :

- Les membres du jury seront de qualification au moins égale à JHS2. L'évaluation sera effectuée en deux temps. Un examen écrit pour la réglementation puis un examen pratique.
- Examen écrit : D'une durée de 1h00 comprenant, un questionnaire regroupant au moins 10 questions à réponses courtes (2pts par question). Ce questionnaire sera corrigé par au moins 2 examinateurs. La note finale sera la moyenne des deux notes.
- Examen Pratique : Chronométrage d'au moins une épreuve (appréciation du formateur Chrono Fédéral sur le nombre de séance et sur la validation du candidat)

## Nomination :

- Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12 seront nommés.
- Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen sera éliminatoire.
- Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 12 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Eliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète
Règlementation	N < 10	N >= 12	
Chronométrage	N < 10	N >= 12	
Moyenne			N >= 12

# Fiche référence pour la qualification de Juge Hors Stade de niveau 2 (JHS2)

**Objectif :** A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Hors Stade de niveau 2 (JHS2) sera capable de :

## Pour la partie arbitrage :

Connaitre l'environnement général des différentes compétitions de courses sur route, cross-country, courses de montagne, courses nature et ses acteurs.

Vérifier le respect et faire appliquer les principales règles des différents types de compétition du Hors-Stade

De coanimer, avec les organisateurs, les réunions techniques avant les épreuves et le jury de l'organisation.

Prendre des décisions sur des cas simples posant problème.

Valider les résultats des compétitions.

Rédiger et diffuser les documents spécifiques (rapports d'arbitrage, homologation de record)

## Pour la partie mesurage :

Créer une base d'étalonnage ou être en capacité à l'expertiser,

Mesurer un parcours de « structure simple » selon le protocole IAAF de la bicyclette calibrée avec compteur homologué.

Créer des dossiers de mesurages informatisés, et les faire enregistrer

D'être force de proposition pour conseiller l'organisateur.

## **Formation :**

Prérequis : le candidat devra avoir pris connaissance des documents explicatifs sur la méthode de mesurage de la bicyclette calibrée équipée d'un compteur Jones.

Dans la mesure du possible, un tutorat pourra être mis en place à l'initiative des formateurs et/ou de la CRCHS pour pré former sur le terrain le candidat lors d'épreuves du Hors-Stade.

Deux formations seront réalisées :

La première sur l'environnement général du Hors-Stade, la réglementation et le mesurage théorique (8H) et une formation sur le mesurage pratique (8h). Le candidat devra venir avec un vélo compatible avec la pose du compteur.

## **Candidature :**

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes :

- Age : Etre âgé de 18 ans au moins à 70 ans le jour de l'examen
- Fiche de candidature : à demander à sa CRCHS
- Date limite : Fixée et communiquée par la CRCHS.

## **Evaluation :**

- Les membres du jury au nombre de 2 minimum seront de qualification au moins égale à JHS3. L'évaluation sera effectuée en deux temps. Elle comportera un examen écrit pour la réglementation et un examen de mesurage théorique. Puis dans deuxième temps un examen pratique.
- Examen écrit : D'une durée de 3h00 comprenant, un questionnaire regroupant pour la partie règlementation au moins 20 questions à réponses courtes (1pt par question). Pour la partie mesurage théorique, un exercice de mesurage d'un parcours où il sera demandé de mettre en conformité le parcours à la distance désirée et à positionner un certain nombre limité de kilomètres intermédiaires.
- La note finale sera la moyenne de la note des examinateurs. Si plus de trois personnes corrigent, la meilleure et la moins bonne note seront éliminées.
- Examen Pratique : D'une durée de 3h00 comprenant un exercice de mesurage d'un parcours simple. Il pourra être demandé de créer une base d'étalonnage ou d'expertiser une base d'étalonnage existante.

## **Nomination :**

- Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12 seront nommés.
- Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen sera éliminatoire.
- Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 12 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Eliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète Examen
Règlementation	N < 10	N >= 12	La moyenne
Mesurage théorique et Mesurage Pratique	N < 10	Moyenne des mesurages N >= 12	règlementation et Mesurage est >= 12

# Fiche référence pour la qualification de Juge Hors Stade de niveau 3 (JHS3)

**Objectif :** A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Hors Stade de niveau 3 (JHS3) sera capable de :

## Pour la partie arbitrage :

Connaître l'environnement détaillé des différentes compétitions du Hors-Stade et ses acteurs.

Maîtriser les règles des différents types de compétition (courses route, cross-country, courses de montagne, courses nature)

De co-animer, avec les organisateurs, les réunions techniques avant les épreuves et le jury de l'organisation.

Prendre des décisions sur des cas posant problème (sportif ou de participation à la compétition).

Maîtriser les règles relatives aux conditions d'homologation des records dans les épreuves de courses sur route.

Rédiger le rapport d'arbitrage de l'épreuve et proposer des améliorations.

## Pour la partie mesurage :

Mesurer des parcours assez complexes avec enchaînement de boucles, demi-tour, départ et arrivée sur stade

Etre force de proposition pour conseiller l'organisateur.

## **Formation :**

La formation de préparation à l'examen d'au moins 16h, sera axée sur les points de réglementation spécifiques qu'un Juge Arbitre Fédéral doit connaître. Pour la partie mesurage, l'étude et la résolution de cas pratiques.

Dans la mesure du possible, un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la CRCHS ou de la CNCHS pour aider les candidats à la préparation à l'examen.

## **Candidature :**

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes :

- Age : Etre âgé de 18 ans au moins à 70 ans le jour de l'examen
- Fiche de candidature : à demander à la CNCHS
- Date limite : Fixée et communiquée par la CNCHS.
- Pré requis : Le candidat sera titulaire de la qualification JHS2 depuis au moins 2 ans à la date de l'examen et justifiera avoir rédigé au moins 10 dossiers de mesurage et 10 rapports de course enregistrés par la CNCHS.

## **Evaluation :**

- Les membres du jury au nombre de 3 minimum seront désignés par le responsable de la formation de la CNCHS. La qualification sera au moins égale à JHS3. L'évaluation sera effectuée en quatre phases. Elle comportera un examen écrit pour la réglementation et un examen de mesurage théorique. Un examen de mesurage pratique. La dernière phase sera la consultation des dossiers de mesurages rédigés par les candidats. Ce dernier point est impératif et entre dans la phase d'évaluation du candidat. L'appréciation sera comptabilisée dans la note finale.
- Examen écrit : D'une durée de 3h00 comprenant, un questionnaire regroupant pour la partie réglementation au moins 20 questions à réponses courtes (1 pt par question). Pour la partie mesurage théorique, un exercice de mesurage d'un parcours.
- La note finale sera la moyenne de la note des examinateurs.
- Examen Pratique : D'une durée de 4h00 qui comprenant un exercice de mesurage d'un parcours élaboré avec élaboration d'un dossier de mesurage à remettre sous 15 jours.
- Il sera fait la moyenne des deux notes de mesurage pratique et théorique.

## **Nomination :**

- Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 15 seront nommés par la COTN.
- Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen sera éliminatoire.
- Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 15 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Eliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète Examen
Règlementation	N <10	N >= 15	La moyenne réglementation et Mesurage est >= 15
Mesurage théorique et Mesurage Pratique	N <10	Moyenne des mesurages N >= 15	

# Fiche référence pour la qualification de Juge Hors Stade de niveau 4 (JHS4).

**Objectif :** A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Hors Stade de niveau 4 (JHS4) sera capable de :

## Pour la partie arbitrage ou supervision :

Connaître l'environnement détaillé des différentes compétitions du Hors-Stade et ses acteurs.

Maîtriser les règles des différents types de compétition du Hors-Stade national et international et vérifier que la compétition se déroule conformément aux règles techniques en vigueur.

D'apporter toute l'aide nécessaire aux organisateurs de la compétition.

Prendre des décisions sur des cas posant problème (organisation, sportif ou de participation à la compétition).

D'intervenir dans le cas d'une supervision si un problème survient ou s'il remarque des faits qui lui paraissent nécessiter un commentaire. Dans ce cas, il doit en premier lieu avertir le juge arbitre de l'épreuve, et si nécessaire, donner un avis sur ce qui devrait être fait.

Rédiger les documents spécifiques (rapport d'arbitrage ou de supervision, d'homologation des records).

## Pour la partie mesurage :

Mesurer des parcours complexes avec enchaînement de boucles, ajustement de demi-tour, départ et arrivée sur une piste d'athlétisme avec incidence du changement de couloirs.

Expertiser des parcours suite à la réalisation d'un record

## **Formation :**

La formation de préparation à l'examen d'au moins 16h, sera axée sur les points de réglementation spécifiques qu'un Juge Arbitre Fédéral doit connaître. Pour la partie mesurage, l'étude et la résolution de cas pratiques.

Dans la mesure du possible, un tutorat pourra être mis en place à l'initiative des juge arbitre JSH4 pour aider le candidat pour la préparation à l'examen.

## **Candidature :**

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes :

- Age : Etre âgé de 25 ans au moins à 70 ans le jour de l'examen
- Fiche de candidature : à demander à la CNCHS
- Date limite : Fixée et communiquée par la CNCHS.
- Pré requis : Le candidat sera titulaire de la qualification JHS3 depuis au moins 3 ans à la date de l'examen et justifiera avoir rédigé au moins 15 dossiers de mesurage et 15 rapports de course enregistrés par la CNCHS

## **Evaluation :**

- Les membres du jury au nombre de 3 minimum seront désignés par le responsable de la formation de la CNCHS. La qualification sera au moins égale à JHS4. L'évaluation sera effectuée en quatre phases. Elle comportera un examen écrit pour la réglementation et un examen de mesurage théorique. Un examen de mesurage pratique. La dernière phase sera la consultation de dossiers de mesurages rédigés par les candidats. Ce dernier point est impératif et entre dans la phase d'évaluation du candidat. L'appréciation sera comptabilisée dans la note finale.
- Examen écrit : comprenant, la partie réglementation (2h 00) avec au moins 20 questions (1 pt par question) et la partie mesurage théorique (2h00), comprenant un ou deux exercices de mesurage de parcours complexes.
- La note finale sera la moyenne des notes des 3 examinateurs.
- Examen Pratique : D'une durée de 4h00, comportant des exercices de mesurage d'un parcours élaboré avec élaboration d'un dossier de mesurage. à remettre sous 15 jours.

## **Nomination :**

- Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 17 seront nommés.
- Une note inférieure à 12 à l'une des parties de l'examen sera éliminatoire.
- Les candidats, non nommés, dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 17 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Partie d'Examen	Note Elimatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète Examen
Règlementation	N <12	N >= 17	La moyenne réglementation et Mesurage est >= 17
Mesurage théorique et Mesurage Pratique	N <12	Moyenne des mesurages N >= 17	

# Fiche référence pour la qualification de Juge de Marche Nordique en compétition niveau 2 (JMN2).

**Objectif :** A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Marche Nordique Compétition de niveau 2 (JMN2) sera capable de :

Connaître la réglementation Hors Stade utile à la marche nordique en compétition.  
Connaître l'environnement général des différentes compétitions de Marche Nordique et de ses acteurs.  
Connaître également les bases d'une organisation du jugement sur les différents types de marche Nordique en compétition.  
Appliquer les règles selon le cahier des charges spécifiques aux marches nordiques en compétition.  
Lire et comprendre le dossier technique pour la mise en place du jury sur le parcours

Pour la partie jugement :

Maîtriser le fonctionnement des radios et les procédures et protocole de communication.  
Maîtriser le protocole de mise de pénalités : informer l'athlète, remplir la feuille de suivi et transmettre par radio.

## Formation :

La formation se déroule sur une journée de 7h00 axée sur la réglementation hors stade, des règles spécifiques, des cahiers des charges des différents types de marches nordique en compétition.  
Formation à l'utilisation des radios ainsi que du protocole de transmission des pénalités et autres communications (médicales, incidents techniques etc..) ainsi que le processus des suivis de pénalité (du juge, du PC radio)  
Formation sur les aspects de comportement exigé à adopter avant, pendant, après le jugement ;

## Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes :

- Etre âgé de 18 ans au moins à 70 ans le jour de l'examen
- Fiche de candidature : à demander à sa CRCHS
- Date limite : Fixée et communiquée par la CRCHS.

Prérequis : Toute personne intéressée, ayant une expérience dans la marche nordique de préférence une qualification dans le domaine (CAS ou 1<sup>er</sup> degré MN), ou un diplôme de juge en Athlétisme (Hors stade, marche Athlétique).

## Evaluation :

Le jury sera composé de JMN3 qui évalueront le postulant en 3 temps :

- Un examen écrit pour la réglementation
- Une évaluation de mise en situation théorique.
- Une validation en situation réelle lors d'une épreuve.

Examen écrit : D'une durée de 1h30 comprenant, un questionnaire regroupant pour la partie réglementation au moins 50 questions à réponses courtes.

Pour la partie de l'organisation théorique, le candidat sera évalué lors d'exercices de mise en situation.

La validation s'effectuera pendant une compétition de MNC, sur terrain en abordant tous les aspects relevant de la fonction juge marche nordique en compétition.

Il sera fait la moyenne des notes des différentes parties pratiques, théoriques et oraux.

## Nomination :

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12 seront nommés par la COTN.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 12 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen sera éliminatoire.

Partie d'examen	Note éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète de l'examen
Réglementation	N < 10	N > 15	Moyenne de : > Réglementation > Evaluation de mise en situation théorique > Entretien oral > = 15
Evaluation de mise situation théorique	N < 10	N > 15	
Entretien oral	N < 10	N > 15	

# Fiche référence pour la qualification de Juge de Marche Nordique en compétition de niveau 3 (JMN3).

**Objectif :** A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de Juge Marche Nordique en compétition de niveau 3 (JMN3) sera capable de :

## Pour la partie arbitrage :

Connaître l'environnement détaillé des différentes compétitions de marche nordique et ses acteurs.

Maîtriser les règles des différents types de compétition en marche nordique. (MNC, MNCN ; MNCD – MNCL – MNCU – MNCNO)

De coanimer, avec l'organisateur, les réunions techniques, avant l'épreuve et le jury de l'organisateur.

Prendre les décisions sur des cas posant problème (sportif ou de participation à la compétition)

Maîtriser les règles relatives aux conditions de chronométrie et de performance dans les épreuves de marche nordique.

Rédiger le rapport d'arbitrage de l'épreuve et proposer des améliorations.

Organiser en amont, en région, des formations de Juges marche nordique en compétition.

## Pour la partie organisationnelle et de fonctionnement du jury :

Maîtriser la lecture des parcours assez complexes avec enchaînement de boucles, demi-tour, départ et arrivée ainsi que le positionnement des zones de jugement.

Assurer, et superviser la gestion globale du jugement.

Etre force de proposition pour conseiller l'organisateur.

## **Formation :**

La formation de préparation à l'examen d'au moins 16 heures, sera axée sur les points des réglementations HS et spécifiques qu'un Juge Arbitre Fédéral doit connaître. Pour la partie jury, l'étude et la résolution de cas pratiques.

Dans la mesure du possible, un tutorat pourra être mis en place à l'initiative de la CNCHS pour conseiller, pendant l'épreuve servant de validation, les candidats à valider leurs acquis dans la fonction de Juge arbitre.

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes :

- Age : Etre âgé de 21 ans au moins à 70 ans le jour de l'examen
- Fiche de candidature : à demander à la CNCHS
- Date limite : Fixée et communiquée par la CNCHS.
- Pré requis : Le candidat sera titulaire de la qualification JMN2 depuis au moins 1 an à la date de l'examen

## **Evaluation :**

Les membres du jury au nombre de 3 minimum seront désignés par le responsable de la formation de la CNCHS. La qualification sera au moins égale à JAMN3. L'évaluation sera effectuée en quatre temps :

- Un examen écrit pour la réglementation
- Une évaluation de mise en situation théorique.
- Une validation en situation réelle lors d'une épreuve.
- Un entretien oral avec 2 JMN3

Examen écrit : D'une durée de 1h30 comprenant, un questionnaire regroupant pour la partie réglementation au moins 50 questions à réponses courtes.

Pour la partie de l'organisation théorique du jury, le candidat sera évalué lors d'exercices de mise en situation.

La validation s'effectuera pendant une compétition de MNC, sur terrain en abordant tous les aspects relevant de la fonction juge arbitre.

Il sera fait la moyenne des notes des différentes parties pratiques, théoriques et oraux.

## **Nomination :**

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 15 seront nommés par la COTN.

Les candidats non nommés dont la note d'une partie de l'examen est supérieure à 15 pourront demander à garder le bénéfice de cette note pour l'examen de la saison suivante.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'examen sera éliminatoire.

Partie d'examen	Note éliminatoire	Garde le bénéfice de cette partie	Réussite complète de l'examen
Réglementation	N < 10	N > 15	Moyenne de : > Réglementation > Evaluation de mise en situation théorique > Entretien oral > = 15
Evaluation de mise situation théorique	N < 10	N > 15	
Entretien oral	N < 10	N > 15	

## Chapitre N°2 : Les fonctions

La fonction d'un officiel correspond à la (ou les) tâche(s) qui lui sont confiée(s) lors d'une compétition. Certaines fonctions nécessitent une ou des qualifications précises, d'autre fonction ne nécessite que la connaissance de certaines règles propres à cette fonction.

Par exemple : La fonction de Directeur de Réunion ne nécessite pas qu'elle soit tenue par un Juge Général. Un juge qualifié pour les sauts mais maîtrisant les connaissances nécessaires à la fonction de Directeur de réunion peut assurer cette tâche.

Ce chapitre a pour objet de définir les fonctions nécessaires à la conduite d'une compétition d'athlétisme et les connaissances relatives à ces différentes fonctions. Ces fonctions font référence au règlement sportif en cours de validité. Dans un souci de maîtriser l'interdépendance réglementaire, le N° de la règle du règlement sportif sera relié à chaque fonction.

Fonction	Référence Réglementaire	Connaissances
Délégué Technique	F.112	Règles concernant la qualification des athlètes. Normes des terrains et matériel d'athlétisme. Règle de composition des groupes/séries et d'avancement d'un tour au suivant. Méthode et contraintes de composition d'un horaire. Parcours et déroulement des courses hors stade et Cross-Country. Maîtrise de l'ensemble des règles de compétition et de la réglementation des records.
Directeur de Compétition	F.121	Planification de l'organisation technique d'une compétition. Diriger l'interaction entre les participants à la compétition.
Directeur de Réunion	F.122	Règle de composition du Jury. Fonction des officiels de compétition
Directeur Technique	F.123	Norme des installations et des matériels de compétition. Organisation de la mise en place et du retrait en lieu et en heure du matériel de compétition nécessaire. Contrôle des engins de compétition et des outils de contrôle.
Juge Arbitre	F.125	Règle de compétition du règlement sportif français et du chapitre 5 de l'IAAF. Protestations verbales et écrites. Prises de décisions relatives aux situations non prévues dans les règles
Chef Juge	F.126§1	Règles de compétition du concours qu'il dirige. Organisation et management du jury de ce concours.
Juge	F.126§2 et §3	Règle de compétition du jury auquel il participe ou relative à la mission qui lui est confié au sein de la compétition.
Commissaires de course	F.127	Règles relatives au déroulement des courses
Coordonnateur des Départs	F.129§1	Règles relatives à l'organisation des départs. Coordination de l'action de tous les acteurs des départs
Starter	F.129§2, §3, §6, Note 1, Note 2	Règles relatives aux départs et à la bonne appréciation des situations de départ.

		Prise de décision sur les faits relatifs aux départs
Starter de rappel	F.129§5	Règles relatives aux départs et à la bonne appréciation des situations de départ. Participation à la prise de décision sur les faits relatifs aux départs
Aides Starter	F.130	Règles relatives à la préparation des départs des courses.
Compteur de tour	F.131	Règles relatives au déroulement des courses de plus d'un tour
Secrétaire de Compétition	F.132	Le circuit de l'information avant, pendant et après la compétition. Enregistrement des performances et mise à disposition des médias et du public.
Commissaire de terrain	F.133	Zones de compétition, accréditation des personnes autorisées à y pénétrer ou y stationner
Juge aux mesures électroniques	F.137	Règles relatives aux mesures électroniques et / ou vidéo.
Juges à la chambre d'appel	F.138	Règles relatives aux vêtements, chaussures, dossards, objets autorisés, publicité.

## Chapitre N°3 : Les panels

- 1) L'I.A.A.F. et E.A. reconnaissent, chacun pour leur niveau, les grades suivants :
  - a. Officiel Technique International (ITO),
  - b. Juge International de Marche, (IRWJ)
  - c. Mesureur International de Course sur Route, (IRRM)
  - d. Starter International (IS)
  - e. Juge International de Photo finish (IPFJ)

La sélection des candidats, qui doivent appartenir au panel des officiels techniques nationaux (niveau 4) de la spécialité, l'organisation de l'examen et la nomination des juges internationaux suivent les règles propres aux instances internationales concernées.

- 2) La FFA reconnaît un panel d'Officiel Technique Nationaux
  - a. Officiel Technique National (OTN)
  - b. Juge des Départ Nationaux (JDN)
  - c. Officiel Technique National Hors Stade (HSN)
  - d. Officiel Technique Nationaux Marche (JMN)
- 3) Dans les 12 mois qui précèdent les examens internationaux la COT, la CNCHS ou la CNM organiseront le renouvellement, par contrôle des connaissances, des panels nationaux concernés. Le jury d'examen sera composé par les membres des panels internationaux en cours de validité. Les sujets d'examen seront élaborés par ces mêmes officiels internationaux.
- 4) La sélection des nouveaux candidats qui seront présentés aux examens des panels internationaux respectera.
  - a. Le nombre de places attribuées à chaque pays et fixé par l'instance internationale.
  - b. Le classement à l'évaluation nationale.
  - c. La maîtrise de la langue anglaise évaluée lors du contrôle des connaissances du point 3.
  - d. Le volontariat des officiels remplissant les conditions a, b et c ci-dessus.

# Chapitre N°4 : Les prorogations

## *Extrait de la circulaire N°52 du 30 Novembre 2017.*

- 1) L'utilisation du dispositif SIFFA/AFS par les Ligues est la **règle** (avec mention : « **demandé** » pour les diplômes nationaux). **La validité commencera à la date de saisie jusqu'au 31 août de l'année en cours plus quatre années entières donc avec une fin à un 31 août en correspondance avec la fin de validité de la licence annuelle.** Si un acteur n'a plus de diplôme valide depuis quelques temps le diplôme pourra être prorogé dès qu'il aura suivi les deux sessions nécessaires. La prorogation n'a pas à être faite obligatoirement sur une période de validité.
- 2) Pour que les diplômes des officiels concernés soient prorogés **pour une période de 4 ans**, ils devront avant l'échéance de validité avoir participé à deux actions. Ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte **avec les codes à utiliser pour gérer et titrer les événements à gérer dans le SIFFA/AFS :**
- 3) **Suivi des actions validantes pour prorogation des qualifications des Officiels.**

Le tableau à suivre constitue le répertoire codifié (code à mettre dans le titre de l'événement AFS) des actions validantes pour prorogation de **toute qualification** d'officiel, et les conditions de prorogation.

Les ligues devront s'y référer pour utilisation d'AFS et/ou pour renseigner du suivi des actions validantes (pour une qualification fédérale : sous réserve de validation par la COT nationale du stage ou de la situation validante de ce niveau).

Sous le code « PHA » est en quelque sorte une attestation simple (par « cochage » validant l'action) par la ligue, qui valide ainsi la présence habituelle en jury de compétition (au moins de niveau régional) par sa propre appréciation ou son comptage de participations. Cette attestation valant pour un niveau de qualification régional de la responsabilité de prorogation par la ligue ou pour un niveau fédéral, aussi sur ce plan la ligue renseignera de la même manière la COT nationale. **Les ligues sont chargées d'appliquer ces dispositions à leur niveau de responsabilité**

<b>. Nombre d'actions pour prorogation</b>	<b>Codes</b>	<b>Actions validantes pour prorogation de toutes les qualifications d'officiel</b>
1 + 1 SSN, ou 1 + 1 FEF, ou 1 + 1 FSP ou 1 + 1 PHA ou 1 + 1 FDE	SSA	Assister à session spécifique d'actualisation des connaissances multi spécialités d'officiels d'épreuves sur stade correspondant à son niveau de qualification ou supérieur ; ou : - pour officiels de marche : assister à session spécifique d'actualisation des connaissances d'officiels d'épreuves de marche (stade ou hors stade) correspondant à son niveau de qualification ou supérieur. Cette session pouvant être intégrée à la session spécifique d'actualisation des connaissances multi spécialités d'officiels d'épreuves sur stade rappelées ci-dessus ; ou : - pour officiels Hors stade : assister à session spécifique d'actualisation des connaissances d'officiels d'épreuves Hors stade correspondant à son niveau de qualification ou supérieur ;
1 + 1 SSA	SSN	Membre d'un jury recevant une séance d'actualisation des connaissances à cette occasion, avec présence effective à ce jury : - pour un championnat (ou coupe) national ou international, - pour une compétition à label national ou international (meeting, course sur route, cross...)
1 + 1 SSA	FEF	Assister à formation pour examens d'officiels de son niveau de qualification ou supérieur.
1 + 1 SSA ou 1 + 1 FDE	FSP	Assister à formation dédiée à sa ou ses spécialités d'officiel de son niveau de qualification ou supérieur.
1 + 1 SSA	PHA	Présence habituelle de terrain attestée (comptage et appréciation du caractère habituel de la présence), pour tout niveau de compétition au moins régional et concerne toutes les spécialités dont particulièrement : SIP2/SIR2/SI3, CM2/CM3, CE2/CE3, JD2/JD3, JHS2/JHS3 (dont mesurages). <i>Les 8 sessions de présence habituelle au cours des quatre ans ne doivent pas être saisies chaque fois dans le SIFFA mais doivent être enregistrées dans un tableur type Excel. La saisie dans le SIFFA ne se faisant qu'une seule fois dans les quatre ans.</i>
- Exercer durant 2 années au cours des 4 années de validité vaut pour une action et alors il faudra ajouter 1 SSA correspondante - Exercer durant les 4 années de validité vaut pour 2 actions	FDE	Pour qualification au moins fédérale toute spécialité : - formateur désigné d'officiels, - ou formateur désigné de jeunes juges, - ou créateur reconnu de documents de formations d'officiels, - ou examinateur désigné pour examens d'officiels,

- 4) **La durée de la session d'information devra être d'au moins 2 heures pour la même discipline et devra être validée par la structure de formation impliquée (COTR, CRCHS, CRM, COT, CNCHS, CNM)**

# PROTOCOLE DE FORMATION, D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES JEUNES JUGES A LA F.F.A.

## Préambule

Dans le cadre général de la politique des jeunes de la FFA et du Pass Athlé, un cadre spécifique est fixé pour les jeunes qui souhaitent devenir Officiels de Compétition. Au même titre que le passeport Pass Athlé, un Pass Jeune Juge sera créé, ainsi qu'un guide des jeunes juges énonçant toutes les procédures.

## I/ LES REFERENTS AUX DIFFERENTS ECHELONS :

- Trois référents, membres de la CNJ, ont pour missions :
  - Propositions et harmonisation des formations. Suivi des Jeunes juges en compétition nationale.
  - Participation aux commissions mixtes scolaires
  - Elaboration des examens et certifications du niveau national
  
- Un référent, issu des commissions des officiels (COT) ou/et jeunes (CRJ) dans chaque ligue, ayant pour missions :
  - Harmonisation des formations et suivi des Jeunes juges
  - Participation aux commissions mixtes scolaires
  - Certification des niveaux régionaux
  
- Un référent par département avec pour missions :
  - Accompagnement des jeunes juges en formation et en évaluation
  - Certification des niveaux départementaux
  
- Un référent, si possible, dans chaque club avec pour mission :
  - Accompagnement des jeunes juges en formation théorique et pratique

## II/ CANDIDATURES :

Seules les catégories **Benjamins** et **Minimes**, peuvent être candidats à une formation et une certification de Jeune Juge. Ils adressent une fiche de candidature, par l'intermédiaire du club, à la ligue ou au département.

## III/ FORMATION :

- Une formation théorique assurée par l'équipe de formateurs s'appuiera sur :
  - Les contenus proposés sur la plateforme fédérale « Plateforme Entraînement »
  - Les supports de formation locaux, départementaux ou régionaux
  - Les sessions de formation doivent être spécifiques aux Jeunes et dissociées des formations Adultes

- Une formation pratique en situation de compétition (de niveau minimum benjamin) avec un tuteur.
  - Au niveau départemental, le jeune juge doit officier sur l'ensemble des spécialités ou épreuves. Une fiche de suivi sur 3 compétitions est à renseigner à l'issue de chacune des compétitions. Cf annexe 1. (Fiche intégrée dans un second temps au Pass JJ)
  - Au niveau régional, le jeune juge doit officier sur la spécialité choisie (courses, sauts, lancers, starter). Une fiche de suivi est à renseigner sur 3 compétitions de formation et une compétition certificative. Cf annexe 2. (Fiche intégrée dans un second temps au Pass JJ)

#### IV/ MODALITES D'EVALUATION :

##### ⇒ 1<sup>er</sup> Niveau : Le Jeune Juge Départemental (JJ 1)

- Examen écrit

Contenus de l'examen écrit :

- **Questionnaire de type vrai ou faux, oui ou non.**  
Généraliste, avec photos si possible, ne présentant pas de difficultés majeures.
- Évaluation portant sur 20 questions d'un point (5 courses, 5 sauts, 5 lancers, 5 starters)
- Il se déroule à l'issue de la session de formation et porte sur les thèmes abordés en formation.
- L'examen est corrigé par le ou les formateurs

NB : L'évaluation du niveau départemental doit être **simple et accessible** à tous les athlètes sur des règles simples et communes **aux pratiques** des jeunes en FFA et chez les scolaires.

- Une pratique sur le terrain (3 compétitions minimum)  
Validée, sur une fiche de suivi, par le juge arbitre ou le directeur de réunion.

##### ⇒ 2<sup>ème</sup> Niveau : Le Jeune Juge Régional (JJ 2)

- Examen écrit sur 20 points
  - **Questionnaire par spécialité** (courses, sauts, lancers, starter) proposé lors d'une journée régionale ; en compétition, en stage ou lors d'une session d'examen.
  - L'examen doit être programmé après qu'un minimum d'interventions sur le terrain ait été réalisé.

Contenus de l'examen écrit : du plus simple au plus complexe

1/ Questions de type oui –non, vrai – faux, et QCM (choix multiples) :	note / 6 pts
2/ Questions simples (réponses à rédiger) :	note / 7 pts
3/ Tableaux simples sur les caractéristiques d'engins, de courses, de haies et tableaux simples de classement	note / 7 pts

Les examens sont corrigés par 2 voire 3 correcteurs.

- Une évaluation pratique visée sur la fiche de suivi dans la même spécialité que l'examen écrit.
  - En premier lieu, sur **au moins 3 compétitions** avec évaluation formative de type :  
Très bien – Satisfaisant – Moyen – Insuffisant, assurée par le responsable du jury  
Et au final lors d'une compétition régionale, évaluation certificative par le JA ou chef de Jury ou le référent régional Jeunes Juges. **Evaluation notée sur /20.**
  - Le jeune doit officier sur **2 ateliers différents**, (lancers en cage et hors cage - sauts verticaux et sauts horizontaux - juges aux arrivées et commissaires de courses) et en occupant des postes différents (starter, aide starter, chef de concours, prise de mesures, anémomètre, secrétariat, etc...)

⇒ **3<sup>ème</sup> Niveau : Le Jeune Juge Fédéral (JJ 3)**

- Examen écrit sur 20 points
  - **Questionnaire par spécialité** (courses, sauts, lancers, starter) proposé **lors des Compétitions nationales minimales**

1/ QCM (choix multiples) : note / 6 pts

2/ Questions complexes (réponses à rédiger) : note / 7 pts

3/ Tableaux complexes sur les caractéristiques d'engins, de courses, de haies et tableaux complexes de classement note / 7 pts

Les examens sont corrigés par 2 voire 3 correcteurs.

- Une évaluation pratique notée sur 20 points
  - Lors de la compétition nationale, le jeune juge doit officier sur 2 ateliers différents, (lancers en cage et hors cage - sauts verticaux et sauts horizontaux - juges aux arrivées et commissaires de courses) et en occupant des postes différents (starter, aide starter ; chef de concours, prise de mesures, anémomètre, secrétariat, etc...)
  - Ses compétences seront évaluées par son chef de jury, et notée sur 20 par le(s) référent(s) des Jeunes Juges de la CNJ.

Cf Fiche d'évaluation pratique en annexe 3

## **V/ CERTIFICATION :**

Elle est placée sous la responsabilité des CNJ, CRJ ou CDJ (fédérale, régionale, départementale)

- **Obtention du 1<sup>er</sup> niveau** : « **Diplôme de Jeune Juge Départemental** » (JJ 1)

Deux conditions sont à remplir :

1/ Note  $\geq 10$  au questionnaire généraliste

2/ Participation à 3 compétitions, validées par la signature de la fiche de suivi

- **Obtention du 2<sup>ème</sup> niveau** : « **Diplôme de Jeune Juge Régional** » (JJ 2)

Trois conditions sont à remplir :

1/ Avoir validé la certification départementale

2/ Moyenne des Notes d'examens (écrit et pratique)  $\geq 12$

Notes éliminatoires : inférieure à 10/20 à l'examen écrit et inférieure à 12/20 à la pratique

3/ Participation à 4 compétitions : 3 formatives et 1 certificative, validées par la signature de la fiche de suivi

- **Obtention du 3<sup>ème</sup> niveau** : « **Diplôme de Jeune Juge Fédéral** » (JJ 3)

Quatre conditions sont à remplir :

1/ Etre de la catégorie Minimale

2/ Avoir validé la certification Régionale dans la spécialité

3/ Moyenne des Notes d'examens (écrit et pratique)  $\geq 14$

Notes éliminatoires : inférieure à 12/20 à l'examen écrit et inférieure à 13/20 à la pratique

4/ Le jeune juge devra être présent sur toute la durée de la compétition et s'acquitter des obligations de l'officiel en compétition.

## VI/ PASSERELLES ET SIFFA

### 1 Compilation des résultats

- Pour les examens départementaux et régionaux, les COT respectives se doivent de renseigner le SIFFA des réussites des jeunes juges.
- Pour l'examen national :  
La CNJ propose à la COTN les noms des jeunes juges certifiés  
La COTN renseigne le DEO après validation.

### 2 Suivi du DEO

Au changement de catégorie de minime à cadet, le cadet, ancien jeune juge de niveau régional ou Fédéral **doit faire la demande de son équivalence.**

**Pour les demandes d'équivalence des diplômes scolaires** : La demande devra être formulée par le club du jeune demandeur, accompagnée de la carte UNSS auprès de la commission technique des officiels du niveau demandé.

## VII/ LE DEVENIR DU JEUNE JUGE EN CADET

- Un jeune juge diplômé de niveau régional qui devient cadet obtient par équivalence le diplôme d'officiel départemental.
- Un jeune juge diplômé de niveau fédéral qui devient cadet obtient par équivalence le diplôme d'officiel régional.

NB : Le responsable de la COT est en charge de renseigner le SIFFA sur demande du club du Jeune Juge concerné.

VIII/ PASSERELLES des SCOLAIRES vers la FFA :

	Niveau Départemental Scolaire	Niveau Régional Scolaire	Niveau National Scolaire
Equivalence FFA	↓	↓	↓
Benjamin(e)	JJ Départemental(e)	JJ Régional(e) spécialité	
Minime	JJ Départemental(e)	JJ Régional(e) spécialité	JJ Fédéral(e) spécialité
Cadet(te) et +		Officiel(le) Départemental(e)	Officiel(le) régional€
<p><u>Conditions d'obtention:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre licencié(e) FFA</li> <li>- Avoir officié dans 2 compétitions FFA</li> <li>- En faire la demande auprès de la commission des officiels techniques du niveau concerné</li> </ul>			